PROFIL DES PERSONNES ÂGÉES

AU

NOUVEAU-BRUNSWICK

Rédigé par :
Ministère de la Santé et
des Services communautaires
Division de la planification
et de l'évaluation
Octobre 1987

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
SOMMAIRE À L'INTENTION DE LA DIRECTION	i
INTRODUCTION	1
PRINCIPES DE BASE	3
MÉTHODE	4
1. FACTEURS SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES AU CANADA ET AU NOUVEAU-BRUNSWICK	6
2. LA POPULATION ÂGÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK	9
2.1 La population âgée du Nouveau-Brunswick dans une perspective nationale	9
2.2 Évolution du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus au Nouveau-Brunswick de 1976 à 2001	13
2.3 Tendances futures	14
3. DISPARITÉS ENTRE LES POPULATIONS URBAINE ET RURALE	20
3.1 Répartition de la population âgée entre les zones urbaines et rurales	20
4. STATUT MATRIMONIAL DES PERSONNES ÂGÉES	28
5. RÉPARTITION DES PERSONNES ÂGÉES PAR GROUPE ETHNIQUE	33
6. MODE DE VIE DES PERSONNES ÂGÉES AU NOUVEAU-BRUNSWICK	36
6.1 Paiement hypothécaire brut moyen des propriétaires de maison, principaux paiements et dimensions du logement chez les 65 ans et plus	37
7. MOBILITÉ DES PERSONNES ÂGÉES	43
8. SCOLARITÉ	44
9. EMPLOI ET REVENU	45
9.1 Emploi et taux de participation des personnes âgées à la main-d'oeuvre active	45

9.2 Statut économique 48

9.3 Les personnes âgées et les pensions de retraite 52

9.4 Les personnes âgées et les régimes de retraite publics 54

9.5 Principales sources de revenu des personnes âgées 58

9.6 Personnes âgées et catégories de revenu 60

9.7 Le revenu des personnes âgées dans une perspective nationale 62

10. ÉTAT DE SANTÉ 65

10.1 Habitudes alimentaires 65

10.2 Degrés d'activité et capacité fonctionnelle des personnes âgées 69

10.3 Tendances en matière d'espérance de vie 74

10.4 Espérance de vie et revenu 76

10.5 Perception qu'ont les personnes âgées de leur état de santé 77

10.6 Causes principales d'hospitalisation chez les personnes âgées 79

10.7 Taux d'utilisation des hôpitaux généraux par les personnes âgées 83

10.8 Principales causes de décès des personnes âgées 84

11. PROGRAMMES DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES OFFERTS AUX PERSONNES ÂGÉES 85

11.1 Les personnes âgées et le Programme d'allocations-santé 85

11.2 Les personnes âgées et le Plan de médicaments sur ordonnance 85

11.3 Les personnes âgées et le Service de foyers de soins 86

11.4 Les personnes âgées pensionnaires de foyers de soins spéciaux 88

11.5 Les personnes âgées et le Programme de services communautaires aux personnes âgées (SCPA) 88

11.6 Les personnes âgées et le Programme d'hôpital extra-mural 90

12. COÛTS DES SERVICES DE SANTÉ OFFERTS AUX PERSONNES ÂGÉES 91

13. PARTICIPATION DES PERSONNES ÂGÉES 93

14. CONCLUSION 94

SOMMAIRE À L'INTENTION DE LA DIRECTION

La présente étude vise à établir les caractéristiques démographiques de la population âgée du Nouveau-Brunswick et à les comparer avec celles des autres provinces et territoires, et avec celles de la population âgée du Canada dans son ensemble. De nombreuses comparaisons ont été faites avec la province du Manitoba parce qu'on disposait de données détaillées sur les caractéristiques sociales et les caractérisques de santé des personnes âgées de cette province.

Les indicateurs sociaux, économiques et médicaux utilisés dans la présente étude ont été extraits principalement de publications de Statistique Canada (voir section sur les données statistiques).

Voici quels sont les indicateurs sociaux qui ont fait l'objet de l'étude :

1) nombre d'habitants et prévisions démographiques;

2) âge et répartition selon le sexe des personnes âgées par comté, et en tant que proportion de l'ensemble de la population âgée totale;

3) répartition entre les zones urbaines et rurales;

4) répartition des personnes âgées par groupes ethniques;

5) facteurs sociaux et modes de vie;

6) propriété des logements où vivent les personnes âgées et mobilité de ces dernières; et

7) scolarité des personnes âgées.

Les indicateurs économiques auxquels nous avons eu recours sont les suivants :

1) emploi et revenu des personnes âgées;

2) emploi et taux de participation des personnes âgées à la main-d'oeuvre active;

3) ratios de dépendance;

4) statut économique;

5) les personnes âgées et les pensions de retraite;

6) les personnes âgées et les régimes publics de pension;

7) les principales sources de revenu des personnes âgées; et

8) les principaux emplois occupés par les personnes âgées.

Les indicateurs médicaux sur lesquels nous nous sommes penchés sont :

1) les habitudes alimentaires des personnes âgées;

2) le degré d'activité et de capacité fonctionnelle;

3) l'espérance de vie;

4) les maladies chroniques déclarées par les personnes âgées elles-mêmes;

5) la qualité de vie des personnes âgées et la perception qu'elles ont de leur état de santé;

6) les services de santé et les ressources en matière de santé (programmes ministériels comme l'hôpital extra-mural);

7) les taux d'hospitalisation; et

8) les taux de mortalité et les principales causes de décès.

La troisième section de l'étude porte sur les services actuellement offerts par le ministère de la Santé et des Services communautaires aux personnes âgées, et sur le taux d'utilisation de certains de ces services. L'étude porte également sur les services sociaux communautaires (Programme SCPA), les services en établissement et les services résidentiels offerts aux personnes âgées.

Dans la quatrième section, on traite des coûts des services de santé et des dépenses engagées au titre des programmes comme le Programme d'allocations-santé aux personnes âgées et le Plan de médicaments sur ordonnance de la province du Nouveau-Brunswick. Ces deux programmes sont destinés exclusivement aux personnes âgées de 65 ans et plus.

Finalement, dans la cinquième section, on tente d'analyser la participation des personnes âgées aux services de santé et aux services sociaux qui leur sont offerts. Cette section porte également sur la Fédération des citoyens aînés du Nouveau-Brunswick, une organisation qui représente environ le tiers des personnes âgées de la province.

INTRODUCTION

Une proportion sans cesse croissante de la population canadienne "se fait vieillissante", ce qui signifie que la population âgée de 65 ans et plus connaît à l'heure actuelle une augmentation sentie. Ce phénomène est désormais reconnu comme un problème social important.

Différentes organisations de par le monde, comme les Nations Unies, l'Organisation panaméricaine de la santé, l'Organisation mondiale de la santé et de nombreuses autres, se penchent sur les tendances actuelles de vieillissement de la population. Le Conseil consultatif national sur le troisième âge (CCNTA) s'est intéressé à cette question lors de sa seizième assemblée annuelle tenue à Ottawa les 26 et 27 février 1987.

La présidente de cette organisation, le Dr Charlotte Matthews, a notamment déclaré :

> "...le vieillissement actuel de la population est un phénomène unique dans l'histoire de l'humanité. De nouveaux défis surgissent tous les jours en raison de modifications sociales rapides et irréversibles, et les Canadiens doivent s'ajuster à cette situation. La planification et l'établissement des politiques ne peuvent se faire à la pièce, d'une crise à l'autre. Il nous faut adopter et mettre en oeuvre dès maintenant des stratégies qui nous permettront de nous ajuster[1]."

Dans un article intitulé "Les Canadiens en 2025", l'honorable Jake Epp, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré :

> "Les décisions que nous prenons aujourd'hui auront des répercussions pendant de nombreuses années. Cette assertion est vraie des décisions que nous prenons à titre individuel aussi bien que des décisions que nous prenons en tant que société.
>
> Ces décisions ont un effet sur l'aspect quantitatif et sur l'évolution de la population canadienne, sur l'endroit où nous, Canadiens, vivons ou avons l'intention de vivre, et sur de nombreux autres facteurs qui nous confèrent notre individualité.
>
> Il s'agit là de facteurs démographiques qui se modifient rapidement. Il faut en effet s'attendre que la population canadienne soit très différente en 2025 de ce qu'elle est aujourd'hui; tout comme la population actuelle diffère beaucoup de celle de 1945.

> Je suis convaincu que les Canadiens ne seront en mesure de poser des choix judicieux concernant leur avenir, que si l'on parvient à une meilleure compréhension de l'évolution des facteurs démographiques[2]." (traduction libre)

Dans cet ordre d'idées, M. Epp a indiqué que lui-même et d'autres ministres du gouvernement fédéral ont accepté le mandat de faire effectuer une "étude de la démographie et de ses répercussions sur la politique économique et sociale du gouvernement[3]". Il a également déclaré qu'il avait donné le mandat aux auteurs de cette étude d'évaluer les principaux problèmes démographiques auxquels le Canada devra faire face d'ici l'an 2025, afin de pouvoir les analyser de manière objective et indépendante au moyen de la meilleure expertise scientifique disponible, et d'estimer les répercussions que ces problèmes pourraient avoir sur l'économie et la société canadiennes, puis de communiquer les résultats de cette étude d'ici trois ans[4]."

Voici quelques-unes des questions sur lesquelles devrait porter cette étude.

- Quelles sont les relations entre les modifications qui surviennent au sein de la population et la demande de biens, de services et d'emplois?

- Quelles pourraient être les répercussions sur l'environnement d'une population sans cesse croissante?

- Quels effets le vieillissement continuel de la population canadienne pourrait avoir sur la demande de services gouvernementaux?

- Quels sont les problèmes sociaux qui pourraient être accentués par des modifications de la structure familiale?

- Quelles pourraient être les répercussions des migrations internes au Canada sur le développement régional?

- Quelles sont les relations entre le taux de participation à la main-d'oeuvre active et le taux de fertilité?

PRINCIPES DE BASE

À la source de la présente étude sur les caractéristiques démographiques de la population du Nouveau-Brunswick, on retrouve des problèmes d'ordre pratique et une certaine inquiétude face à l'avenir. Dans un rapport rédigé par le ministère de la Santé en août 1982 et intitulé "Aperçu des services aux personnes âgées", on mentionnait que le taux d'utilisation de certains services de santé par la population âgée était environ six fois supérieur à celui des autres groupes de personnes de moins de 65 ans. Le rapport stipulait également qu'on consacrait aux personnes âgées 42 % du budget des Services hospitaliers, 90 % du budget des foyers de soins, 22 % du budget de l'Assurance-maladie, 99 % du budget du Plan de médicaments sur ordonnance et 10 % du budget des Services d'hygiène mentale et de santé publique[5].

Le Ministère s'est aperçu que le taux d'utilisation des services de santé et des services sociaux chez les personnes âgées augmente sans cesse. La population âgée du Nouveau-Brunswick augmente aussi (selon les données des recensements de 1971 et 1986). On peut donc conclure que la demande pour les services sera encore plus forte au cours de la décennie à venir et après. De plus, le Ministère a également reconnu qu'il était nécessaire d'établir un concept type du vieillissement qui viendrait expliquer :

1) la vieillesse en tant qu'étape de la vie;

2) la vieillesse et la participation des personnes âgées aux activités de la collectivité;

3) la vieillesse et le maintien du plus haut niveau possible de santé et de qualité de vie;

4) la manière de faire face aux maladies et aux invalidités chroniques; et

5) la mort en tant que partie intégrante de la vie.

La rédaction du présent document a été entreprise afin que le Ministère puisse compter sur des statistiques précises quant aux besoins sociaux, aux besoins en matière de santé et aux besoins économiques des personnes âgées du Nouveau-Brunswick. Nous espérons que les données recueillies donneront un portrait fidèle de la population âgée et que le profil établi permettra au Ministère d'élaborer un réseau équitable et coordonné de services destinés aux personnes âgées, partout dans la province. Les programmes comme l'hôpital extra-mural et le Programme de services communautaires aux personnes âgées (SCPA) permettront aux gens du troisième âge et à d'autres de demeurer au sein de la collectivité et de vivre au sein de leur propre foyer, accroissant ainsi leur autonomie et leur évitant des séjours inappropriés ou prolongés dans des hôpitaux ou établissements.

En outre, on prévoit que le rapport permettra non seulement de cerner les préoccupations du gouvernement en la matière, mais également celles des personnes âgées elles-mêmes, de même que des personnes qui prennent soin de ces dernières. Ainsi, espère-t-on, des politiques appropriées pourront être élaborées. Les répercussions qu'aura le nombre sans cesse croissant de Canadiens sur les réseaux de services sociaux et de services de santé constituent un sujet de préoccupation primordial pour le gouvernement.

MÉTHODE

La présente étude porte surtout sur les aspects démographiques du vieillissement. Elle cite des données extraites de publications de Statistique Canada sur les différentes caractéristiques de la population âgée au Nouveau-Brunswick, dans les autres provinces et territoires, et au niveau national. On a pu se procurer des données détaillées sur la population âgée du Manitoba, ce qui explique pourquoi, à l'occasion, on utilise ces données à des fins de comparaison avec des données équivalentes pour la province du Nouveau-Brunswick.

Les données de 1971 et 1981 sont extraites des recensements effectués en juin de ces mêmes années. Les données finales du recensement de 1986 ne sont pas encore disponibles et, dans certains cas, les chiffres donnés pour 1986 sont des estimations. Ces estimations ont été calculées par Statistique Canada à partir des données du recensement de 1981 auxquelles on a tout simplement additionné des données supplémentaires sur le nombre de naissances, de décès, les migrations interprovinciales, l'immigration et l'émigration, ce qui a permis d'obtenir des estimations relativement précises. Certaines données comparables du recensement de 1986 ont été publiées à la fin de juin 1987 et ont été utilisées dans le calcul de la population du Nouveau-Brunswick et du reste du Canada, et dans les prévisions des chiffres de population. La répartition de la population entre les zones urbaines et rurales, et les chiffres détaillés relatifs à la répartition de la population par groupes d'âge du recensement de 1986 n'ont toujours pas été publiés.

Le décompte du recensement de 1986 démontre que la population totale dans chaque province est plus faible qu'on l'avait prévu dans les estimations consécutives au recensement, sauf au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. En conséquence, la proportion de personnes âgées au sein de la population globale de chaque province est substantiellement plus élevée que ce qu'on avait d'abord estimé et également plus élevée que la proportion de personnes âgées de 1981. Des données supplémentaires extraites du recensement (âge, langue, statut matrimonial, etc.) seront publiées au cours des deux ou trois prochaines années par Statistique Canada.

Les données utilisées dans le présent rapport sont, en règle générale, fondées sur la définition voulant qu'une personne est dite "âgée" à partir du moment où elle atteint l'âge de 65 ans. Cependant, afin de dresser un portrait plus fidèle de cette tranche de la population, maintenant et à l'avenir, certaines données sur le groupe des 60 à 64 ans ont été incluses.

Certaines données proviennent également des déclarations d'impôt et de rapports gouvernementaux, provinciaux ou fédéraux. Ainsi, on a utilisé des rapports du gouvernement provincial afin d'obtenir des renseignements sur les régimes de pension publics et les régimes de retraite, ainsi que sur le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus qui font toujours partie de la main-d'oeuvre active.

Des données ont également été puisées dans différents rapports sur les programmes et services du ministère de la Santé et des Services communautaires, de Santé et Bien-être social Canada, d'autres organismes fédéraux et d'organisations sans but lucratif. De nombreux tableaux statistiques ont été produits par l'Agence de la statistique du Nouveau-Brunswick au nom du ministère de la Santé et des Services communautaires.

Qui sont les personnes âgées et pourquoi une étude sur celles-ci?

Avant d'aborder la question des personnes âgées proprement dite, il est important que nous établissions des distinctions entre trois groupes différents de personnes âgées : les personnes âgées de 65 à 74 ans, les personnes âgées de 75 à 84 ans et les personnes âgées de 85 ans et plus. On pourrait ajouter une quatrième catégorie, soit les personnes qui vivent au-delà de 100 ans. Chacun des groupes susmentionnés peut avoir des besoins différents en matière de santé, un style de vie différent et une espérance de vie différente des autres groupes. Les facteurs démographiques chiffrés dans les tableaux et les différentes analyses reflètent bien ces différences.

Nous avons également inclus un autre groupe à des fins de comparaison, soit le groupe des personnes âgées de 60 à 64 ans. Ce groupe doit être étudié afin de pouvoir procéder aux prévisions démographiques et à la planification urbaine, et afin d'établir les caractéristiques sociales et médicales, ou encore, le mode de vie des personnes âgées en devenir.

Les personnes âgées attirent grandement l'attention au Nouveau-Brunswick, au Canada et en Occident parce qu'il s'agit du groupe d'âge qui, au sein de la population, croît le plus rapidement. On prévoit que la proportion de personnes âgées appartenant au groupe des 75 à 84 ans et au groupe des 85 ans et plus, connaîtra une croissance encore plus rapide que la proportion de personnes faisant partie du groupe d'âge des 65 à 75 ans. Ainsi, ces groupes, qui constituaient 37 % de la population âgée en 1976, représenteront 44 % de celle-ci en 2001 et plus de 50 % en 2041[6].

Un autre exemple de tendance démographique importante est la disparité dans l'espérance de vie entre les sexes. Les femmes continuent à bénéficier d'une longévité plus grande que les hommes, et les données statistiques indiquent qu'elles constitueront par conséquent une proportion plus élevée de la population âgée. Les femmes disposent en général d'un revenu inférieur à celui des hommes à mesure qu'elles vieillissent et qu'elles perdent leur conjoint. Par conséquent, moins de choix s'offrent à elles dans l'achat de biens et services.

Depuis le milieu des années soixante-dix, le facteur démographique clé au Canada est le vieillissement de la population. Dans le cadre de ce phénomène, on a constaté que la proportion de personnes âgées au sein de la population s'accroît, alors que la proportion de jeunes est en déclin. On prévoit que cette augmentation se poursuivra de façon progressive, mais constante, jusqu'en 2030. Le taux de croissance de la population, sa répartition sur le territoire et les migrations sont autant de facteurs qui ont également des effets sur la quantité et sur le type de services qui sont nécessaires maintenant et qui le seront à l'avenir.

1. FACTEURS SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES AU CANADA ET AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Selon les données des Nations Unies, le nombre de personnes âgées dans le monde passera de 214 millions qu'il était en 1950, à 1,12 milliard en 2025. À ce moment, le nombre total de personnes âgées dans le monde sera équivalent à l'ensemble de la population de l'hémisphère occidental[7].

Selon Susan Steinberg, auteure d'un rapport intitulé "Canadian Elderly : Demographical Data, Health Care and Drug Use", (traduction libre)... on considère généralement que la population d'un pays est "vieille" si plus de 7 % de ses membres sont âgés de plus de 65 ans, et qu'elle est "jeune" si moins de 4 % de ses membres sont âgés de plus de 65 ans. Voilà à peine un siècle, le Canada était considéré comme une nation "jeune", cependant, une combinaison de facteurs (taux de mortalité décroissant, espérance de vie accrue et taux de natalité en déclin) ont rapidement transformé le Canada en une "vieille" nation[8]."

Au Canada, le taux de croissance de la population âgée est nettement supérieur au taux de croissance de tous les autres "grands groupes d'âge", soit les enfants (0 à 14 ans) et les adultes (15 à 64 ans). La proportion de personnes âgées de 65 ans et plus au sein de la population canadienne est passée graduellement de 5 % en 1901, à 9,7 % en 1981, et on prévoyait alors qu'elle atteindrait 10,8 % en 1986. Toutefois, les chiffres récemment publiés, issus du recensement de juin 1986, indiquent que la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus au Nouveau-Brunswick était de 11,1 % et que la proportion de la population canadienne appartenant au même groupe d'âge était de 10,7 %.[9]

On prévoit que d'ici l'an 2001, le groupe d'âge des 65 ans et plus représentera 11,9 % de la population et 13,3 % en 2011. À ce moment, les membres de la génération d'après-guerre (les "baby boomers") commenceront à atteindre l'âge de 65 ans et le pourcentage de personnes âgées grimpera à 17,6 % en 2021 et à 22,2 % en 2031. Par conséquent, au Canada, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus devrait passer de deux millions qu'il était en 1976 à environ 6,4 millions en 2031[10].

Une autre prévision importante est que le ratio de personnes âgées de 65 ans et plus par rapport aux personnes âgées entre 18 et 64 ans (c'est-à-dire, celles qui composent la main-d'oeuvre active) passera d'environ 1 pour 7 qu'il est actuellement à 1 pour 3 en 2031.[11] Le ratio de dépendance des personnes âgées (le nombre de personnes de 65 ans et plus soutenues par chaque tranche de 100 personnes âgées de 18 à 64 ans) fera plus que doubler entre 1981 et 2031, passant de 14,8 à 36,4. Au cours de la même période, le ratio de dépendance des jeunes (groupe d'âge de 0 à 17 ans) chutera de 44,2 qu'il est actuellement à 27,5 en grande partie à cause des taux de natalité actuels et prévus. Ces projections sont fondées sur l'hypothèse que le taux de fertilité passera de 1,84 qu'il était en 1975, à 1,5 en 1985 pour ensuite se stabiliser.[12]

Si le taux de fertilité devait être plus élevé que 1,5, le ratio de dépendance des personnes âgées serait plus faible pendant la période critique, que l'on situe approximativement entre l'an 2011 et l'an 2031. À mesure que le nombre de Canadiens appartenant au groupe des personnes âgées augmente, le coût des pensions, des services de santé, des services communautaires, des services d'hébergement et de transport qui leur sont offerts augmente également.

Dans le document du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, préparatoire au mémoire présenté au Comité spécial du Sénat sur les politiques relatives à l'âge de la retraite, intitulé Âge de la retraite, on affirmait en 1979, que les coûts des programmes fédéraux de Sécurité de la vieillesse (nommément, Sécurité de la vieillesse, Supplément de revenu garanti et Allocations au conjoint survivant) avaient plus que triplé entre 1968 et 1978. Ces coûts représentent maintenant plus de 10 % de l'ensemble des dépenses fédérales[13]. Qui plus est, on estime que "les dépenses publiques per capita sont, en gros, trois fois supérieures pour les personnes âgées que pour les jeunes[14]". Dans son rapport intitulé "Perspectives 2030 : l'avenir des régimes de retraite", le Conseil économique du Canada a prédit que ces divergences s'accentueraient pour trois raisons :

1. les services de santé offerts aux personnes âgées sont plus coûteux;

2. ces personnes jouissent d'un soutien considérable visant à améliorer leur sécurité financière ainsi que les services qui leur sont offerts, comme les services d'éducation; et

3. le poids politique des personnes âgées s'accroît sans cesse.

À mesure que la proportion de personnes âgées grandira au Canada, l'assiette fiscale permettant de soutenir les personnes âgées non autonomes déclinera en raison de la diminution constante de la main-d'oeuvre active[15].

Ces prévisions démographiques indiquent qu'une planification est nécessaire si l'on désire éviter les conflits lorsque viendra le temps de décider s'il faut dépenser de l'argent pour les personnes âgées ou pour les jeunes à cause des coûts sans cesse croissants des services d'éducation, de santé, de logement ainsi que des programmes de sécurité du revenu. Certaines personnes prétendent que ce conflit est exagéré; elles affirment que la chute des coûts des services offerts aux jeunes personnes à charge compensera pour l'augmentation des dépenses publiques consacrées aux personnes âgées. (On entend par là que puisque moins d'enfants naissent, les dollars qu'on leur consacre habituellement peuvent être redirigés afin d'offrir des soins aux personnes âgées.) Les tenants de ce point de vue oublient un détail important : l'assiette fiscale du gouvernement diminuera parce que la main-d'oeuvre active sera en déclin. Ce problème pourrait être réglé en augmentant massivement les quotas à l'immigration.

L'écrivain G. Ridler[16], dans un article intitulé "Some Economic Implications of the Projected Age Structure in Canada", prédit que d'ici l'an 2021, la proportion du PNB qu'il faudra consacrer au soutien, tant des jeunes que des personnes âgées, déclinera en chiffres réels. Ce problème peut être atténué un peu plus, soutient-il, par des mesures comme l'abolition de la retraite obligatoire à 65 ans, l'augmentation du taux de participation à la main-d'oeuvre active des personnes âgées et l'augmentation nette du nombre d'immigrants.

2 LA POPULATION ÂGÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

2.1 La population âgée du Nouveau-Brunswick dans une perspective nationale

En 1981, 70 555 Néo-Brunswickois étaient âgés de 65 ans et plus. De ces personnes, 14 165 avaient 80 ans ou plus. Les personnes âgées représentaient alors 10,1 % de l'ensemble de la population néo-brunswickoise. Si on compare le pourcentage de personnes âgées de 65 ans et plus au Nouveau-Brunswick au pourcentage de personnes âgées dans les autres provinces, le Nouveau-Brunswick se classait sixième en 1981 (10,1 %) et en 1986 (11,1 %).

Les statistiques sur la population publiées par Statistique Canada pour 1986 démontrent que la proportion de personnes âgées au sein de l'ensemble de la population a augmenté de façon substantielle. Par exemple, à 11,1 %, le pourcentage de personnes âgées au Nouveau-Brunswick est plus élevé que la moyenne canadienne qui se situait à 10,7 % en 1986 (tableau II). Ces chiffres signifient que la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus au sein de l'ensemble de la population est encore plus élevée que ce qu'on avait prévu. En effet, les estimations qu'on avait faites pour 1986 au Nouveau-Brunswick étaient de 10,8 %. Toutefois, les chiffres réels indiquent que la proportion de personnes âgées est plutôt de 11,1 %. (Ces chiffres excluent les données recueillies dans les réserves indiennes où le recensement n'a pas été effectué complètement.)

Tableau I (A)

Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus au Nouveau-Brunswick en comparaison avec les autres provinces et le Canada pris dans son ensemble en 1981 et 1986 (données du recensement de 1981 et de 1986).

Provinces ou territoires	Personnes âgées de 65 ans et + en 1981	Personnes âgées de 65 ans et + en 1986	Population globale en 1986
Nouveau-Brunswick	70 555	78 740	709 440
Ontario	868 190	992 700	9 101 690
Québec	569 380	650 640	6 532 460
Colombie-Britannique	298 175	349 485	2 883 365
Alberta	163 395	191 330	2 365 825
Manitoba	121 820	133 885	1 063 015
Saskatchewan	116 170	128 605	1 009 615
Nouvelle-Écosse	92 555	103 845	873 175
Terre-Neuve	43 780	49 950	568 350
Île-du-Prince-Édouard	14 895	16 085	126 645
Territoires du Nord-Ouest	1 320	1 475	52 240
Yukon	735	860	23 505
Canada	2 360 975	2 697 575	25 309 330

Moyenne nationale de la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus : 10,7 %.

Tableau I (B)

Population du Canada, des provinces et des territoires d'après les estimations et le décompte final des données issues du recensement de 1986.

	Estimation consécutive au recensement de 1986	Décompte final des données du recensement de 1986	Écart	Écart (%)
Canada	25 591 100	25 354 064(1)	237 036	0,9
Nouveau-Brunswick	721 100	710 422(1)	10 678	1,5
Nouvelle-Écosse	883 800	873 199(1)	10 601	1,2
Terre-Neuve	580 200	568 349	11 851	2,0
Île-du-Prince-Édouard	128 100	126 646	1 454	1,1
Québec	6 627 200	6 540 276(1)	86 924	1,3
Ontario	9 181 900	9 113 515(1)	68 385	0,8
Manitoba	1 078 600	1 071 232(1)	8 368	0,8
Saskatchewan	1 021 000	1 010 198(1)	10 802	1,1
Alberta	2 389 500	2 375 278(1)	14 222	0,6
Colombie-Britannique	2 905 900	2 889 207	16 693	0,6
Yukon	22 900	23 504	-604	-2,6
Territoires du Nord-Ouest	50 900	52 238	-1 338	-2,6

1) Contient une ou plusieurs réserves indiennes où le décompte n'a pas été effectué de façon complète.

Tableau II

Pourcentage de la population globale âgée de 65 ans et plus au Nouveau-Brunswick en comparaison avec les autres provinces et le Canada pris de son ensemble en 1981 et 1986.

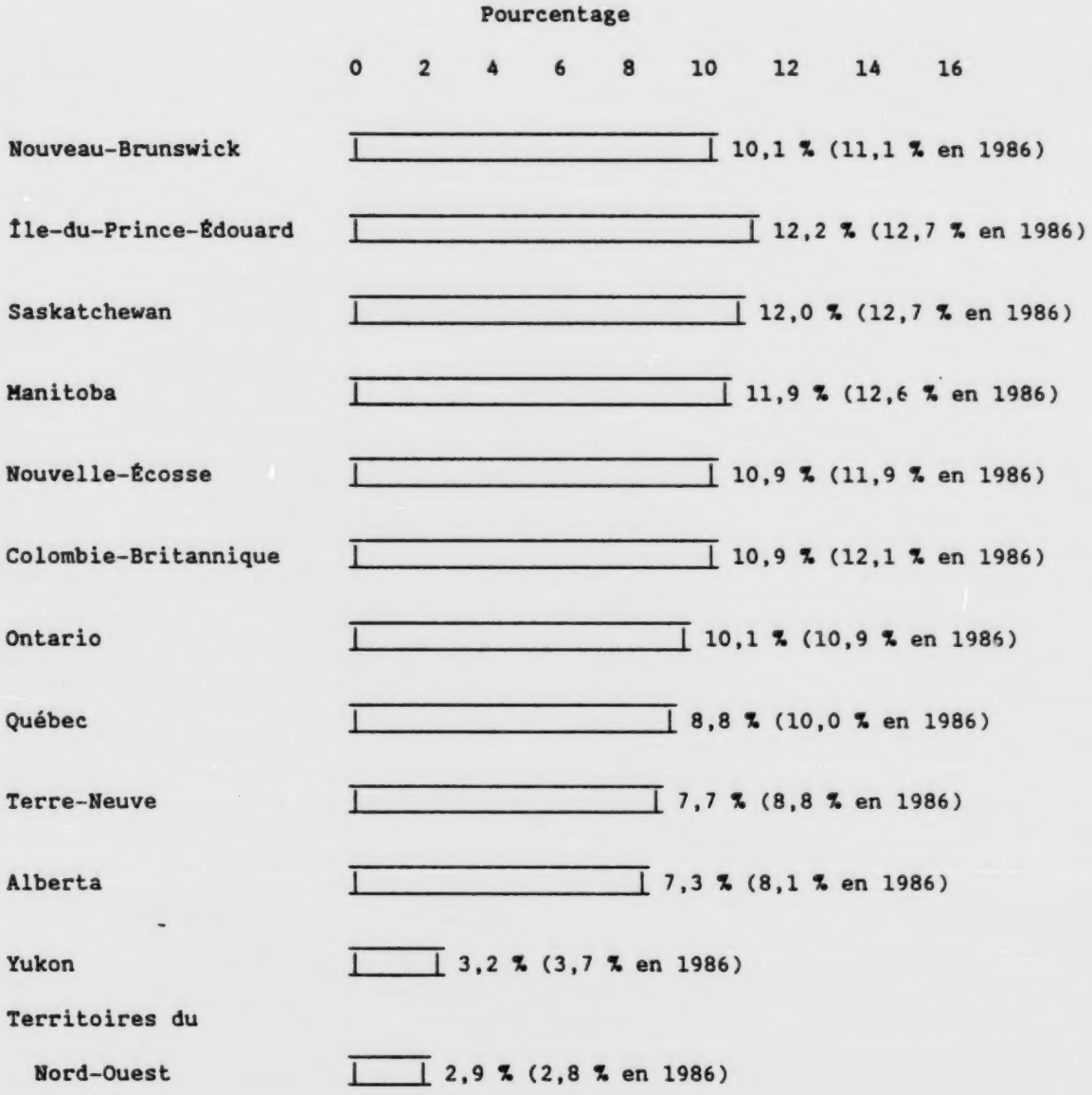

Source : Âge, sexe et statut matrimonial de la population en 1981, Statistique Canada, recensement du Canada, Ottawa, ministère des Approvisionnements et des Services, septembre 1982, CS92-901 tableau 1, P1-1 à 1-4.

Source : Agence de la statistique du Nouveau-Brunswick, d'après les données du recensement de 1986.

2.2 Évolution du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus au Nouveau-Brunswick de 1976 à 2001

D'après les prévisions effectuées par Statistique Canada, d'ici 1991, on comptera au Nouveau-Brunswick 82 000 personnes âgées de 65 ans et plus, soit 11,2 % de la population totale. En 1976, cette proportion se situait à 10 %; en 1981 à 10,1 %; et en 1986, à 10,6 % (tableau III).

Toutefois, d'après le décompte des données recueillies lors du recensement de 1986 de Statistique Canada, il semble que la proportion de personnes âgées au Nouveau-Brunswick soit plus élevée qu'on l'avait prévu et se situe dans les faits à 11,1 %. Par conséquent, on peut affirmer que le groupe d'âge des 65 ans et plus croît plus rapidement que l'ensemble de la population. En 2021, on prévoit que le groupe des 65 ans et plus constituera entre 13,6 % et 13,7 % de la population néo-brunswickoise, et approximativement 12 % de la population totale canadienne[17]. Si les tendances au Nouveau-Brunswick s'apparentent à celles du Canada pris dans son ensemble, on croit que, en 2021, les personnes âgées de 65 ans et plus au Canada (et au Nouveau-Brunswick) constitueront entre 14 % et 17 % de la population totale[18].

Les données recueillies lors du recensement de 1981 indiquent qu'en 1976, la population totale du Nouveau-Brunswick, pour tous les groupes d'âge, se situait à 677 250 personnes, puis à 696 405 en 1981. Cette année-là, on comptait plus de femmes que d'hommes au Nouveau-Brunswick, soit 350 400 femmes et 346 000 hommes. Le tableau IV donne un aperçu de l'importance des groupes des 65 à 74 ans et des 75 ans et plus au sein de l'ensemble de la population. Le tableau V (A) donne le nombre d'hommes et de femmes en 1976 et en 1981 dans six groupes d'âge : les 65 à 69 ans, les 70 à 74 ans, les 75 à 79 ans, les 80 à 84 ans, les 85 à 89 ans et les 90 ans et plus. Dans le tableau V (B), ces données sont regroupées en cinq groupes d'âge, y compris le groupe des 60 à 64 ans. Dans chacun de ces groupes, les femmes sont plus nombreuses que les hommes et celles-ci constituent une proportion plus importante des 65 ans et plus.

Dans chaque groupe d'âge, les femmes étaient plus nombreuses que les hommes en 1976, en 1981 et en 1986. On estime qu'en 1991, on comptera au sein de ces groupes 37 000 hommes comparativement à 49 000 femmes[19]. Les femmes constituent donc une proportion plus importante de la population âgée de 65 ans et plus et ce, tant au Nouveau-Brunswick, et au Canada que dans les autres provinces, par exemple, le Manitoba. Le tableau V (D) indique que la proportion de femmes dans chacune des tranches de cinq années augmente progressivement après l'âge de 65 ans.

La répartition de la population âgée par groupes d'âge en 1986 a permis de constater que les tendances sont à peu près les mêmes que celles que l'on avait relevées lors du recensement de 1981. Cependant, la proportion de femmes a augmenté dans pratiquement toutes les catégories. Au Nouveau-Brunswick, les femmes constituent une proportion légèrement moins importante dans la plupart des groupes d'âge au-dessus de 65 ans que dans l'ensemble du Canada.

2.3 Tendances futures

On prévoit que la proportion de personnes âgées par rapport à l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick continuera à augmenter. Les estimations préliminaires de 1986 situaient cette proportion à 10,8 %; chiffre qui a dû être revu à la hausse après le décompte des données du recensement de 1986. D'ici l'an 2001, la proportion de personnes âgées au sein de la population du Nouveau-Brunswick devrait atteindre 13,7 %. Cette tendance a des répercussions importantes sur la prestation et la demande des services de santé, des services sociaux et des services communautaires aux personnes âgées.

Tableau III (A)

Prévisions du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus au Nouveau-Brunswick de 1976 à 1991 effectuées par Statistique Canada.

Année	Nbre de personnes âgées de 65 ans et plus	% de la population totale
1976	61 065	10,0 %
1981	70 500	10,1 %
1986	76 000	10,6 %
1991	82 000	11,2 %

Tableau III (B)

Prévisions du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus au Nouveau-Brunswick de 1986 à 2001 effectuées par l'Agence de la statistique du Nouveau-Brunswick.

Année	Nbre de personnes âgées de 65 ans et plus	% de la population totale
1986	78 800(1)	11,1 %
1991	87 900	12,2 %
1996	94 900	13,0 %
2001	102 100	13,7 %

Source : (1) Estimations de l'Agence de la statistique du Nouveau-Brunswick (d'après les chiffres du recensement de 1986) et de Statistique Canada.

Tableau III (C)

Évolution au cours d'un certain nombre d'années de la population totale représentée par certains groupes d'âge choisis au Nouveau-Brunswick.

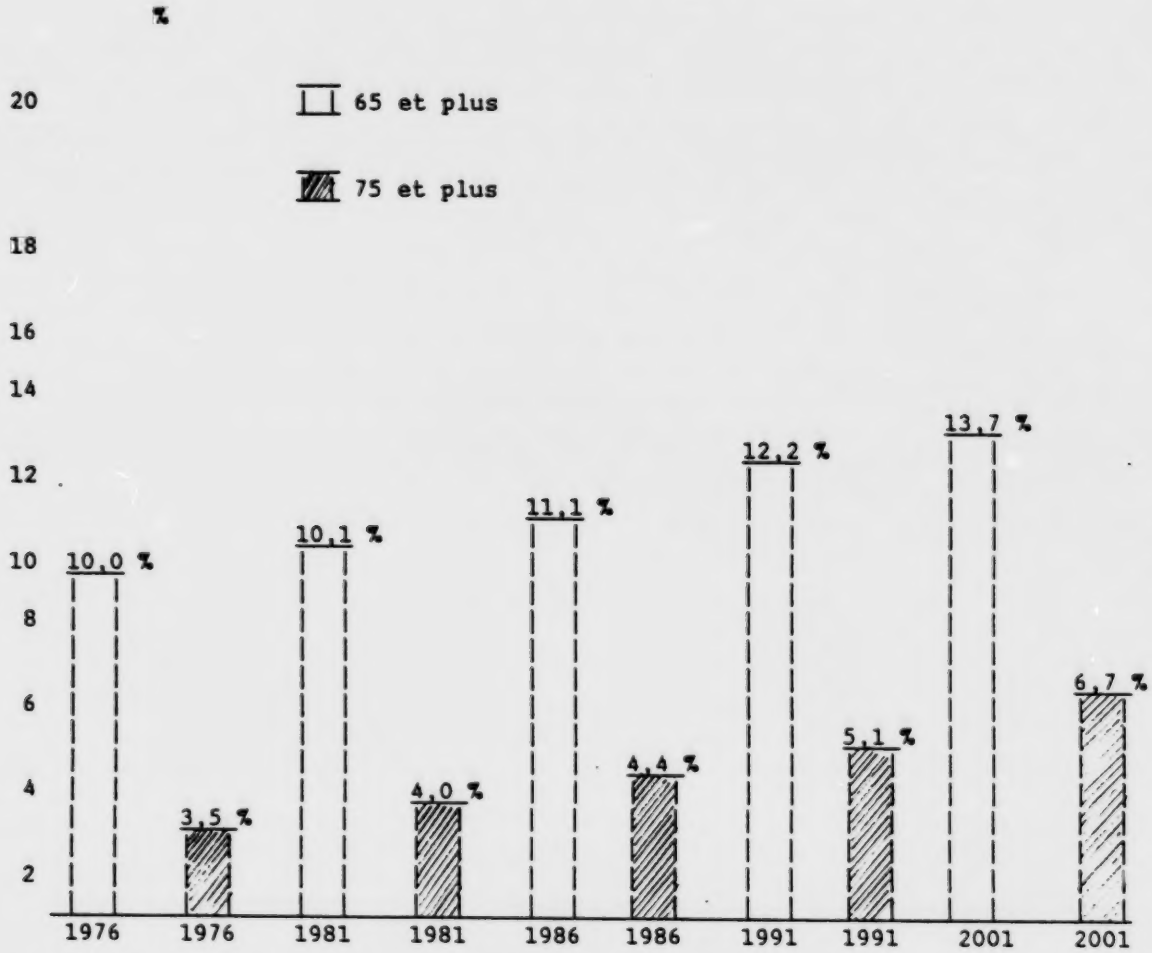

Les estimations consécutives au recensement de 1986, pour le Nouveau-Brunswick, étaient plus élevées que les données obtenues à la suite du décompte final de ce même recensement. Par conséquent, la population totale du Nouveau-Brunswick a été ramenée de 721 100 personnes à 710 422. Ces faits signifient que la proportion de personnes âgées par rapport à la population globale se situait en fait au-dessus de 10,6 % en 1986.

Tableau IV

Importance de la population âgée de 65 ans et plus au Nouveau-Brunswick exprimée en pourcentage de la population totale (en milliers d'habitants).

Âge	1976	%	1981	%	2001	%
65 à 74 ans	37,2	61	43,7	62	52,3	51
75 ans et plus	23,8	39	27,0	38	49,8	49
Total des 65 ans et plus	61,0	100 %	70,7	100	102,1	100 %

Source : Recensement de 1981 et prévisions effectuées par la Division de la planification et de l'évaluation en janvier 1984.

Tableau V (A)

Nombre de personnes recensées par tranches de cinq années et par sexe au Nouveau-Brunswick en 1976 et en 1981.

Groupe d'âge	Hommes 1976	Femmes 1976	Hommes 1981	Femmes 1981
65 à 69 ans	10 570	11 115	11 810	12 900
70 à 74 ans	7 100	8 440	8 735	10 250
75 à 79 ans	4 725	6 470	5 390	7 300
80 à 84 ans	2 975	4 250	2 990	4 870
85 à 89 ans	1 415	2 265	1 490	2 780
90 ans et plus	600	1 155	665	1 370
Total des 65 ans et plus	27 385	33 695	31 080	39 470
% de la population âgée de 65 ans et plus	45 %	55 %	44 %	56 %

Nbre total d'hommes et de femmes âgés de 65 ans et plus (1976) : 61 080

Nbre total d'hommes et de femmes âgés de 65 ans et plus (1981) : 70 550

Source : Âge, sexe et statut matrimonial de la population, Statistique Canada, recensement de 1981, Ottawa, ministère des Approvisionnements et des Services, septembre 1982, catalogue 92-901.

Tableau V (B)

Nombre de personnes recensées par tranches de cinq années et par sexe au Nouveau-Brunswick en 1986(1).

Groupes d'âge	Hommes 1986	Femmes 1986
60 à 64 ans	14 180	15 735
65 à 69 ans	11 985	14 025
70 à 74 ans	9 715	11 735
75 à 84 ans	9 835	14 350
85 ans et plus	2 170	4 920
Nbre total de personnes âgées de 65 ans et plus	33 705	45 030
% de la population totale des 65 ans et plus	43 %	57 %

Nbre total d'hommes et de femmes âgés de 65 et plus en 1986 : 78 740

Source : Agence de la statistique du Nouveau-Brunswick.

(1) Exclut les données recueillies sur les réserves indiennes non recensées entièrement.

Tableau V (C)

Nombre de personnes recensées par tranches de cinq années et par sexe au Canada en 1986[1] et proportion de femmes au sein de ces groupes d'âge.

Groupes d'âge	Nbre d'hommes au Canada en 1986	Nbre de femmes au Canada en 1986	Proportion de femmes %
60 à 64 ans	530 460	594 665	52,9 %
65 à 69 ans	414 545	497 220	54,5 %
70 à 74 ans	324 330	413 990	56,1 %
75 à 84 ans	325 265	494 465	60,3 %
85 ans et plus	69 200	158 565	69,6 %
Nbre total de personnes âgées de 65 ans et plus	1 133 335	1 564 235	
Nbre total d'hommes et de femmes :	2 697 575		
Répartition de l'ensemble de la population âgée de 65 ans et plus en fonction des sexes :	Hommes : 42 %	Femmes : 58 %	

Source : Agence de la statistique du Nouveau-Brunswick (recensement de 1986).

(1) Exclut les données incomplètes recueillies dans les réserves indiennes.

Tableau V (D)

Proportion de femmes au sein des différents groupes d'âge de la population canadienne et néo-brunswickoise en 1981 et en 1986(1).

Groupes d'âge	Canada		Nouveau-Brunswick	
	1981	1986	1981	1986
	%		%	
60 ans et plus	55,9	56,4	54,9	55,6
65 ans et plus	57,2	57,9	55,9	56,8
60 à 64 ans	52,8	52,9	52,3	52,7
65 à 69 ans	53,7	54,3	52,2	53,5
70 à 74 ans	55,6	56,0	53,7	54,0
75 à 79 ans	58,3	58,8	57,5	57,5
80 à 84 ans	63,0	62,6	62,0	61,5
85 à 89 ans	66,4	68,0	65,1	66,7
90 ans et plus	68,8	72,9	67,5	73,1

(1) Exclut les données incomplètes recueillies dans les réserves indiennes.

Source : Tableaux statistiques préparés par l'Agence de la statistique du Nouveau-Brunswick pour le ministère de la Santé et des Services communautaires dans le document "Profil de la population âgée au Nouveau-Brunswick", mars 1987, p. 9.

3. DISPARITÉS ENTRE LES POPULATIONS URBAINE ET RURALE

3.1 Répartition de la population âgée entre les zones urbaines et rurales

Dans le recensement canadien de 1981, on définissait la population urbaine comme étant les personnes qui vivent dans une localité de 1 000 habitants ou plus dont la densité de population se situe à 400 personnes ou plus par kilomètre carré. La population rurale y était définie comme les personnes vivant à l'extérieur des zones précédemment définies comme étant des zones urbaines[19]. Les données publiées sur la répartition de la population entre les zones urbaines et rurales au Nouveau-Brunswick et au Canada indiquent des disparités marquées.

Selon le recensement effectué en 1981, la proportion de la population totale répondant à la définition de population urbaine au Nouveau-Brunswick était de 50,7 %, ce qui situait par conséquent la proportion de personnes vivant dans les zones rurales à 49,3 %. La proportion de la population âgée de 65 ans et plus vivant dans des zones urbaines se situait à 55,9 %. (Tableaux VI et VII.)

En comparaison, la population âgée urbaine au Canada représentait 78,1 % de l'ensemble de la population âgée. Au Nouveau-Brunswick, les personnes du troisième âge sont donc réparties de façon plus uniforme entre les zones urbaines et rurales que dans l'ensemble du Canada. À mesure que les Canadiens atteignent l'âge de 65 ans, ils ont tendance à déménager vers les zones urbaines. Le tableau VI démontre qu'il y a une relation directe entre le vieillissement et le choix de vivre dans une zone urbaine plutôt que dans une zone rurale. Les statistiques sur les deux groupes d'âge du tableau VIII indiquent que la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus vivant dans les zones à forte concentration de population (régions comptant de 30 000 à 99 999 habitants) est plus importante que la proportion de personnes appartenant au groupe des 60 à 64 ans vivant dans les mêmes localités.

Statistique Canada subdivise de plus la population rurale en deux catégories : les agriculteurs et les non-agriculteurs. Les agriculteurs vivant dans les zones rurales étaient définis, lors du recensement de 1981, comme étant toutes les personnes habitant dans une zone rurale, appartenant à une famille de producteurs agricoles et qui vivaient sur les lieux mêmes de leur exploitation à un moment ou à un autre de la période de douze mois précédant le recensement[20].

Selon Statistique Canada, en 1981, les personnes âgées habitant dans les zones rurales et répondant à la définition d'agriculteur ne constituaient que 3 % de l'ensemble de la population âgée du Nouveau-Brunswick. Les personnes âgées habitant une zone rurale sans répondre à la définition d'agriculteur constituaient 42,7 % de l'ensemble de la population âgée et 96,9 % de la population âgée habitant en zone rurale. La plus forte concentration de personnes âgées habitant en zone rurale sans répondre à la définition d'agriculteur (36 %) se situe dans le groupe d'âge des 65 à 69 ans.

Si l'on tient compte de la répartition en fonction des sexes, 60 % des personnes âgées habitant une zone urbaine sont des femmes, tandis que cette proportion tombe à 50,3 % dans les zones rurales et à 55,9 % pour l'ensemble de la population âgée.

La répartition de la population âgée par région de recensement (au Nouveau-Brunswick, les comtés) en 1981, révèle que les comtés où la population est la plus forte sont également les comtés qui comptent le plus de personnes âgées. Le comté de Westmorland est le comté qui possède la plus forte population de la province; 15 % de l'ensemble de la population y habite et on y retrouve 17,4 % de l'ensemble des personnes âgées de la province. Le comté de Saint John vient au second rang en ce qui concerne le nombre de personnes âgées et le comté de York le suit de près au troisième rang. C'est dans le comté de Sunbury que l'on signale le plus petit nombre de personnes âgées. Ces tendances se sont maintenues en 1986. (Tableaux VII (A) et (B).)

Tableau VI

Répartition de la population âgée entre les zones urbaines et rurales au Nouveau-Brunswick et au Canada en 1981.

Groupes d'âge	Canada		Nouveau-Brunswick	
	Urbaine	Rurale	Urbaine	Rurale
	%		%	
Population totale	75,7	24,3	50,7	49,3
60 ans	77,4	22,6	55,4	44,6
65 ans et plus	78,1	21,9	55,9	44,1
60 à 64 ans	75,9	24,1	54,2	45,8
65 à 69 ans	76,2	23,8	53,7	46,3
70 à 74 ans	77,7	22,3	55,0	45,0
75 à 79 ans	79,1	20,9	56,2	43,8
80 à 84 ans	80,5	19,5	59,4	40,6
85 à 89 ans	81,6	18,4	62,0	38,0
90 ans et plus	82,7	17,3	63,9	36,1

Tableau VII (A)

Répartition de la population âgée par région de recensement au Nouveau-Brunswick en 1981.

	Population totale par région de recensement	Nbre total de personnes âgées de 60 à 64 ans	Nbre total de personnes âgées de 65 ans et plus	% de la population totale dans le comté	% du nbre total de personnes âgées de 65 ans et plus dans le comté
Nouveau-Brunswick	696 400	28 125	75 555	%	%
Comté					
Albert	23 630	780	1 680	7,1	2,4
Carleton	24 660	1 150	3 120	12,7	4,4
Charlotte	26 570	1 300	3 865	14,5	5,5
Gloucester	86 155	2 840	7 000	8,1	9,9
Kent	30 800	1 230	3 275	10,6	4,6
Kings	51 115	1 845	4 580	9,0	6,5
Madawaska	36 430	1 360	3 330	9,1	4,7
Northumberland	54 130	2 075	5 075	9,4	7,2
Queens	12 485	660	1 770	1,4	2,5
Restigouche	40 595	1 510	3 815	9,4	5,4
Saint John	86 150	4 020	10 285	11,9	14,6
Sunbury	21 010	490	1 095	5,2	1,6
Victoria	20 815	955	2 235	10,7	3,2
Westmorland	107 640	4 810	12 295	11,4	17,4
York	74 215	3 100	7 150	9,6	10,1

On constate qu'il existe également certains écarts dans la répartition des personnes âgées à l'intérieur même des comtés. En effet, si l'on compare les données recueillies dans les municipalités aux données des comtés, il existe parfois des écarts importants dans la proportion de personnes âgées (voir tableau VIII).

Tableau VII (B)

Répartition de la population âgée par région de recensement au Nouveau-Brunswick en 1986.

Région de recensement	Population totale par région de recensement en 1986
Albert	24 832
Carleton	25 429
Charlotte	26 525
Gloucester	87 473
Kent	31 496
Kings	56 598
Madawaska	36 662
Northumberland	52 981(1)
Queens	12 487
Restigouche	39 921
Saint John	82 460
Sunbury	22 894
Victoria	21 504
Westmorland	110 969
York	77 211(1)
Nouveau-Brunswick	709 442(1)

(1) Exclut les données incomplètes recueillies dans les réserves indiennes.

Source : Agence de la statistique du Nouveau-Brunswick (recensement de 1986).

Tableau VIII

Répartition de la population âgée par région de recensement et dans certaines municipalités choisies du Nouveau-Brunswick en 1981, et proportion de la population totale en 1986.

Région de recensement Municipalités choisies	Population totale en 1981	1986[1]	Groupes d'âge 60 à 64 ans	 65 ans et plus	Personnes de 65 ans et + en % de la population totale
Comté d'Albert	23 635	24 832	785	1 675	7,1
Riverview, V	14 905	15 638	370	635	4,3
Reste du comté	8 730		415	1 040	11,9
Comté de Carleton	24 655	25 429	1 150	3 115	12,6
Hartland, V	845	917	55	170	20,1
Woodstock, V	4 650	4 549	240	647	13,9
Reste du comté	19 160		855	2 298	12,0
Comté de Charlotte	26 570	26 525	1 300	3 855	14,5
Saint Andrews, V	1 760	1 612	115	415	23,6
St. George, V	1 160	1 305	50	165	14,2
St. Stephen, V	5 120	5 032	275	990	19,3
Reste du comté	18 530		860	2 285	12,3
Comté de Gloucester	86 155	87 473	2 840	6 995	8,1
Bathurst, C	15 705	14 683	605	1 460	9,3
Caraquet, V	4 315	4 493	160	480	11,1
Shippagan, V	2 745	2 801	85	275	11,1
Tracadie, V	2 450	2 444	70	30	12,2
Reste du comté	61 210		1 920	4 750	7,8
Comté de Kent	30 800	31 496	1 235	3 280	10,6
Bouctouche, VL	2 475	2 420	80	280	11,3
Reste du comté	28 325		1 155	3 000	10,6
Comté de Kings	51 115	56 598	1 845	4 585	9,0
Quispamsis, VL	6 025	7 185	135	195	3,2
Rothesay, V	1 765	1 605	60	155	8,8
Sussex, V	3 970	4 114	220	730	18,4
Reste du comté	39 355		1 430	3 505	8,9
Comté de Madawaska	36 430	36 662	1 360	3 330	9,1
Edmundston, C	12 040	11 497	545	1 345	11,2
Saint-Léonard, V	1 565	1 512	55	230	14,7
Reste du comté	22 825		760	1 755	7,7
Comté de Northumberland	54 135	52 981[1]	2 075	5 070	9,4
Chatham, V	6 780	6 219	260	780	11,5
Newcastle, V	6 285	5 804	280	635	10,1
Reste du comté	41 070		1 535	3 655	8,9

Tableau IX

Répartition de la population âgée par région de recensement et dans certaines municipalités choisies du Nouveau-Brunswick en 1981, et proportion de la population totale en 1986.

Région de recensement Municipalités choisies	Population totale en 1981	1986[1]	Groupes d'âge 60 à 64 ans	 65 ans et plus	Personnes de 65 ans et + en % de la population totale
Comté de Queens	12 485	12 487	660	1 770	14,2
Minto, VL	3 400	3 197	190	405	11,9
Reste du comté	9 085		470	1 365	15,0
Comté de Restigouche	40 595	39 921	1 505	3 830	9,4
Campbellton, C	9 820	9 073	440	1 275	13,0
Dalhousie, V	4 955	5 363	210	630	12,7
Reste du comté	25 820		855	1 925	7,5
Comté de Saint John	86 150	82 460	4 020	10 285	11,9
Saint John, C	80 520	76 381	3 860	9 865	12,3
Reste du comté	5 630		160	420	7,5
Comté de Sunbury	21 010	22 894	495	1 095	5,2
Fredericton Junction, VL	710	705	25	115	16,2
Oromocto, V	9 065	9 656	105	160	1,8
Reste du comté	11 235		365	820	7,3
Comté de Victoria	20 815	21 504	955	2 230	10,7
Grand-Sault, V	6 205	6 209	245	665	10,7
Perth-Andover, VL	1 875	1 889	125	315	16,8
Comté de Westmorland	107 640	110 969	4 810	12 300	11,4
Dieppe, V	8 510	9 084	330	640	7,5
Moncton, C	54 745	55 468	2 570	6 740	12,3
Sackville, V	5 655	5 470	290	810	14,3
Shediac, V	4 285	4 370	195	760	17,7
Reste du comté	34 445		1 425	3 350	9,7
Comté de York	74 215	77 211[1]	3 100	7 150	9,6
Fredericton, C	43 720	44 352	1 970	4 425	10,1
McAdam, VL	1 855	1 658	140	305	16,4
Nackawic, V	1 360	1 288	25	5	3,7
Reste du comté	27 280		965	2 415	8,9
Recensement des régions métropolitaines					
Saint John	114 050	121 265	4 835	11 920	10,5
Fredericton	64 440	65 768	2 560	5 685	8,8
Moncton	98 355	102 084	4 000	9 705	9,9

(Tableaux VIII et IX)

(1) Exclut les données incomplètes recueillies dans les réserves indiennes.

Source : Agence de la statistique du Nouveau-Brunswick (1986 : La répartition par groupe d'âge n'est toujours pas disponible.).

4. STATUT MATRIMONIAL DES PERSONNES ÂGÉES

Lors du recensement de 1981, on a établi quatre grandes catégories de statut matrimonial. Les personnes "célibataires" sont celles qui n'ont jamais été mariées ou dont le mariage a été annulé. Les personnes "mariées" sont celles dont le mari ou la femme est toujours vivant, à moins que le couple ne soit séparé ou qu'un divorce ait été obtenu, et les personnes vivant en union de fait. Les "veufs et les veuves" sont les personnes dont le conjoint est décédé et qui ne se sont pas remariées. Les personnes "divorcées" sont celles qui ont obtenu un jugement de divorce et qui ne se sont jamais remariées.[21] Dans les données exposées dans le présent rapport, les personnes séparées sont incluses dans la catégorie des personnes mariées.

Parmi les personnes âgées de 65 ans et plus du Nouveau-Brunswick, 55,6 % ont déclaré être mariées (recensement de 1981). Les pourcentages de personnes âgées de 65 ans et plus qui étaient célibataires, veufs ou veuves, et divorcées étaient respectivement de 10,2 %, 33,2 % et 1,1 %. Les données canadiennes à cet égard étaient semblables à celles du Nouveau-Brunswick. (Tableau X.)

Le tableau XI (A) donne la répartition de la population âgée en fonction du statut matrimonial et du groupe d'âge, et ce, pour neuf groupes d'âge différents. Une analyse de ces données révèle que la proportion de personnes mariées est plus importante dans les groupes des 65 à 69 ans, des 70 à 74 ans et des 75 à 79 ans, et que cette proportion diminue progressivement dans les groupes plus âgés. La proportion de personnes mariées chute considérablement dans le groupe d'âge des 80 à 84 ans, mais demeure substantiellement plus élevée que la proportion de femmes célibataires. Les statistiques les plus significatives révèlent que les possibilités qu'une personne âgée devienne veuf ou veuve augmentent rapidement à partir de l'âge de 80 ans. Le tableau XI (B) contient des données récentes, extraites du tout dernier recensement, et révèle des tendances semblables : la majorité des personnes âgées de 65 ans et plus sont mariées.

Les données concernant les femmes âgées de 65 ans et plus sont encore plus significatives. En 1981, au Nouveau-Brunswick, 81,1 % des personnes en veuvage âgées de 65 ans et plus étaient des femmes, comparativement à 18,9 % qui étaient des hommes. Cette tendance est également présente dans les données nationales, même si les statistiques canadiennes à cet égard sont légèrement plus élevées que celles du Nouveau-Brunswick. Lors des recensements de 1961 et 1971, les mêmes tendances étaient présentes au Nouveau-Brunswick, mais dans des proportions plus faibles que lors du recensement de 1981. (Tableaux XII et XIII (A).) Les données du recensement de 1986 révèlent qu'on compte une proportion relativement plus importante de veuves âgées de 65 ans et plus que de veufs appartenant au même groupe d'âge (tableau XIII (B)).

Tableau X

Répartition des personnes âgées de 65 ans et plus au Canada et au Nouveau-Brunswick en fonction de leur statut matrimonial en 1981.

Statut matrimonial	Canada %	Nouveau-Brunswick %
Célibataire	9,1	10,2
Marié(e)	55,2	55,6
Veuf ou veuve	34,1	33,2
Divorcé(e)	1,6	1,1

Tableau XI (A)

Répartition de la population âgée du Nouveau-Brunswick par statut matrimonial et par groupes d'âge en 1981.

Groupes d'âge	Célibataire %	Marié(e) %	Veuf ou Veuve %	Divorcé(e) %
60 ans et plus	9,6	61,6	27,5	1,3
65 ans et plus	10,2	55,6	33,2	1,1
60 à 64 ans	8,3	76,9	13,0	1,9
65 à 69 ans	8,9	70,2	19,3	1,6
70 à 74 ans	10,2	60,7	28,1	1,1
75 à 79 ans	11,7	48,7	38,9	0,8
80 à 84 ans	11,7	35,2	52,5	0,6
85 à 89 ans	10,1	25,4	64,3	0,4
90 ans et plus	9,9	14,8	75,4	0,2

Tableau XI (B)

Nombre de personnes âgées pour chaque statut matrimonial au Canada et au Nouveau-Brunswick en 1986(1).

Statut matrimonial	Canada	Nouveau-Brunswick
Célibataires	220 365	7 160
Marié(e)s	1 511 005	44 300
Veufs et veuves	907 290	26 140
Divorcé(e)s	58 920	1 130
Total	2 697,575	78 735

(1) Exclut les données incomplètes recueillies dans les réserves indiennes.

Source : Agence de la statistique du Nouveau-Brunswick, 1987.

Tableau XII

Répartition des personnes âgées en veuvage par groupes d'âge et par sexe au Canada et au Nouveau-Brunswick en 1981.

Groupes d'âge	Canada		Nouveau-Brunswick	
	Hommes %	Femmes %	Hommes %	Femmes %
60 ans et plus	17,4	82,6	18,5	81,5
65 ans et plus	17,7	82,3	18,9	81,1
60 à 64 ans	15,1	84,9	15,9	84,1
65 à 69 ans	15,5	84,5	15,7	84,3
70 à 74 ans	16,4	83,6	18,2	81,8
75 à 79 ans	17,7	82,3	18,5	81,6
80 à 84 ans	18,7	81,2	20,2	79,8
85 à 89 ans	20,6	79,4	21,1	78,9
90 ans et plus	22,9	77,1	24,5	75,2

Tableau XIII (A)

Répartition des personnes âgées en veuvage par groupes d'âge et par sexe au Nouveau-Brunswick en 1961, 1971 et 1981.

Groupes d'âge	1961		1971		1981	
	Hommes %	Femmes %	Hommes %	Femmes %	Hommes %	Femmes %
60 ans et plus	27,6	72,4	22,2	77,7	18,5	81,5
65 ans et plus	28,6	71,4	22,9	77,1	18,9	81,1
60 à 64 ans	21,8	78,2	17,7	81,0	15,9	84,1
65 à 69 ans	24,7	75,3	18,9	81,1	15,7	84,3
70 à 74 ans	25,8	74,2	20,8	79,3	18,2	81,8
75 à 79 ans	29,1	70,9	22,1	77,9	18,5	81,6
80 à 84 ans	32,5	67,5	25,6	74,3	20,2	79,8
85 à 89 ans	34,3	65,7	29,0	71,0	21,1	78,9
90 ans et plus	34,4	65,6	28,4	72,1	24,5	75,2

Tableau XIII (B) .

Nombre de personnes âgées en veuvage par groupes d'âge et par sexe au Nouveau-Brunswick en 1986.

	Veufs et veuves de 65 ans et plus au Nouveau-Brunswick(1)	Veufs et veuves de 65 ans et plus au Canada(1)
Hommes	4 555	153 365
Femmes	21 590	753 920

(1) Exclut les données incomplètes recueillies dans les réserves indiennes.

Source : Agence de la statistique du Nouveau-Brunswick, 1987.

5. RÉPARTITION DES PERSONNES ÂGÉES PAR GROUPE ETHNIQUE

"L'origine ethnique" se définit comme étant le groupe ethnique ou culturel auquel le répondant appartient ou auquel appartenaient les premiers ancêtres du répondant à s'être établis sur le continent nord-américain[22].

En 1981, 251 070 personnes, soit 36,4 % de la population du Nouveau-Brunswick vivant dans un logement privé, se considéraient comme étant d'origine française, tandis que 53,5 % se considéraient comme étant d'origine britannique. Les proportions nationales de personnes se considérant d'origine française et britannique étaient plus faibles que celles du Nouveau-Brunswick à 26,7 % et 40,2 % respectivement (tableau XIV).

Si l'on ne tient compte que de la population âgée de 65 ans et plus, la proportion de personnes d'origine française est plus faible (31,5 %) que dans l'ensemble de la population (36,4 %). Dans le groupe d'âge des 65 ans et plus, on compte légèrement plus de femmes que d'hommes d'origine française. Les écarts sont plus importants chez les personnes d'origine britannique. En effet, la proportion de femmes au sein de la population âgée d'origine britannique est plus élévée. Au sein du groupe d'âge des 65 ans et plus, 62,3 % des personnes sont d'origine britannique. Ce chiffre est de beaucoup supérieur à la moyenne au sein de l'ensemble de la population

On trouvera au tableau XV la répartition de la population appartenant au groupe d'âge des 60 à 64 ans et des 65 ans et plus en fonction des groupes ethniques. Les personnes d'origine germanique représentent 0,86 % de la population totale; les personnes d'origine hollandaise, 0,8 %; les personnes d'origine scandinave, 0,57 %; et les personnes d'origine juive, 0,26 %. Les Autochtones constituent 0,25 % de l'ensemble de la population âgée de 65 ans et plus.

Tableau XIV

Répartition des personnes âgées du Canada et du Nouveau-Brunswick par groupes d'origine ethnique et par sexe en 1981.

	Personnes de 60 ans et +	Britannique	Française	Personnes de 65 ans et +	Britannique	Française
Canada	3 153 250	1 531 535	747 660	2 184 615	1 078 065	501 585
% de la pop. totale		48,6 %	23,7 %		49,3 %	23,0 %
Hommes	1 441 070	699 010	326 550	954 670	495 020	213 145
Femmes	1 741 185	862 530	421 110	1 229 950	619 050	288 440
Nouveau-Brunswick	93 350	57 555	29 870	65 895	41 045	20 725
% de la pop. totale		61,7 %	32,0 %		62,3 %	31,5 %
Hommes	42 585	25 525	14 335	29 605	17 835	9 965
Femmes	50 755	32 035	15 530	36 285	23 215	10 760

Tableau XV

Répartition de la population âgée du Nouveau-Brunswick par groupes ethniques choisis en 1981.

	Population totale	Personnes âgées de 60 à 64 ans	Personnes âgées de 65 ans et +	% de la population totale âgée de 65 ans et + %
Population totale	689 375	27 455	65 895	
Arabe asiatique	705	55	85	0,13
Britannique	369 125	16 510	41 045	62,29
Britannique et autre	11 170	190	690	1,05
Française	251 070	9 145	20 725	31,45
Britannique et française	22 820	460	865	1,31
Française et autre	1 910	50	55	0,08
Britannique, française et autre	2 100	15	35	0,05
Germanique	6 490	245	565	0,86
Hollandaise	4 400	255	530	0,80
Amérindienne	4 610	45	165	0,25
Scandinave	2 345	165	375	0,57
Amérindienne et autre	905	10	10	0,02
Italienne	1 145	20	75	0,11
Européenne et autre	1 040	15	55	0,08
Chinoise	875	10	55	0,08
Juive	725	60	170	0,26
Ukrainienne	635	30	25	0,04
Indochinoise	525	0	10	0,02
Indo-pakistanaise	725	0	5	0,01
Polonaise	425	5	5	0,01
Grecque	360	0	30	0,05
Hongroise	360	10	40	0,06
Portugaise	315	10	10	0,02
Espagnole	255	20	0	0,00
Autres origines	4 340	130	270	0,40

Source : Agence de la statistique du Nouveau-Brunswick.

6. MODE DE VIE DES PERSONNES ÂGÉES AU NOUVEAU-BRUNSWICK

En 1981, 14 255 des personnes âgées de 65 ans et plus (22 %) du Nouveau-Brunswick vivaient seules. De ce nombre, 10 750 (75,4 %) étaient des femmes. De ce nombre également, 7 810 (55 %) appartenaient au groupe d'âge des 65 à 74 ans, comparativement à 6 445 (45 %) pour le groupe d'âge des 75 ans et plus.

Au Canada, 26,4 % des personnes âgées étaient considérées comme vivant seules en 1981, soit une proportion plus importante qu'au Nouveau-Brunswick. De celles-ci, 76,8 % étaient des femmes. La répartition entre les groupes d'âge des 65 à 74 ans et des 75 ans et plus était dans l'ensemble la même qu'au Nouveau-Brunswick.

Les données du recensement de 1986 pour le Nouveau-Brunswick indiquent que, dans le groupe d'âge des 65 à 74 ans, 8 995 personnes âgées vivaient seules et que dans le groupe d'âge des 75 ans et plus, ce chiffre était de 8 255. Les données révèlent, en outre, que la proportion de personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules au Canada est passée de 26,4 % qu'elle était en 1981 à 30 % en 1986. Trente-huit pour cent de ces personnes vivaient avec leur conjoint ou un de leurs enfants non marié, tandis que 12 % vivaient avec d'autres personnes.

En 1986, 2,7 millions de personnes au Canada avaient 65 ans ou plus. De ce nombre, 91 % vivaient dans un logement privé, tandis que 9 % vivaient dans des foyers de soins ou des établissements publics, et 25 % vivaient seules.

Selon les données du recensement de 1981, une très forte proportion des personnes âgées du Nouveau-Brunswick (74,8 %) étaient propriétaires de leur logement, comparativement à l'ensemble du Canada (63 %). Au sein du groupe d'âge des 65 à 74 ans, la proportion des personnes propriétaires de leur propre logement était plus élevée que dans le groupe d'âge des 75 ans et plus, et ce, tant au Canada qu'au Nouveau-Brunswick.

Les logements appartenant aux personnes qui y vivent sont divisés en deux catégories : les condominiums et les logements qui n'en sont pas. Seulement 0,2 % de l'ensemble des personnes âgées du Nouveau-Brunswick vivent dans un condominium. La proportion canadienne à cet égard est de 3,3 %. En 1981, les hommes âgés de 65 ans et plus du Nouveau-Brunswick étaient propriétaires de 66,7 % des logements appartenant à des personnes âgées. Pourtant, les hommes ne représentent que 41,9 % des locataires âgés. À la lumière de ces chiffres, il est évident que les hommes appartenant au groupe d'âge des 65 ans et plus sont plus susceptibles d'être propriétaires de leur logement que les femmes appartenant au même groupe d'âge.

6.1 Paiement hypothécaire brut moyen des propriétaires de maison, principaux paiements et dimensions du logement chez les 65 ans et plus

Le loyer brut moyen pour l'ensemble des personnes âgées appartenant au groupe d'âge des 65 à 74 ans se situait à 225 $ en 1981. Le loyer mensuel brut moyen des hommes appartenant à ce même groupe d'âge était de 245 $; 208 $ pour les femmes. Le loyer mensuel brut moyen chez les 75 ans et plus était de 215 $ en 1981, tandis que chez les hommes appartenant au même groupe d'âge, ce chiffre était de 243 $, 197 $ pour les femmes.

Le paiement hypothécaire moyen chez les 65 à 74 ans était de 139 $. Pour les hommes, ce paiement moyen se situait à 138 $ et pour les femmes à 141 $. Chez les 75 ans et plus, le paiement moyen des propriétaires de maison des deux sexes était de 125 $, tandis que pour les hommes, il se situait à 121 $, 129 $ pour les femmes. Les femmes âgées disposent de revenus moins importants que les hommes du même âge et, en conséquence, doivent se trouver un logement meilleur marché si elles sont locataires. (Section 9.2.)

Comparativement aux autres groupes d'âge, les personnes âgées du Nouveau-Brunswick semblent avantagées en ce qui concerne le nombre de pièces de leur logement. Dans le groupe d'âge des 65 à 74 ans, le nombre moyen de pièces, et ce pour les deux sexes, était de 5,9, tandis que cette moyenne s'établissait à 5,7 pour les 75 ans et plus. Dans le groupe d'âge des 65 à 74 ans, 66 % des hommes ont déclaré que leur logement n'exigeait pas de rénovations importantes comparativement à 34 % chez les femmes. Dans le groupe des 75 ans et plus, 51 % des hommes et 49 % des femmes ont indiqué que leur logement n'avait besoin d'aucune réparation importante en 1981.

Le nombre moyen de personnes vivant dans le logement, chez les hommes âgés de 65 à 74 ans, se situait à 2,5; 1,6 chez les femmes du même âge. Le nombre moyen de personnes vivant dans le logement des personnes de 75 ans et plus était de 2,2 chez les hommes et de 1,5 chez les femmes. Ces derniers chiffres indiquent que les femmes sont plus susceptibles de vivre seules que les hommes.

Tableau XVI

Répartition par sexe des personnes âgées vivant seules au Canada et au Nouveau-Brunswick en 1981.

	Proportion de personnes vivant dans une demeure non familiale[1] exprimée en % de toutes les demeures			Proportion de personnes vivant seules exprimée en % du total de personnes vivant dans un logement privé[2]			Proportion de personnes vivant seules exprimée en % du total des personnes vivant dans une demeure non familiale[3]		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Canada									
Total	10,6	9,5	11,7	7,1	5,9	8,2	66,4	61,7	70,3
65 ans et +	33,1	18,6	44,5	26,4	14,0	36,2	79,8	75,2	81,3
65 à 74 ans	28,1	15,9	38,4	22,3	11,8	31,2	79,4	74,1	81,2
75 ans et +	42,8	24,4	55,3	34,4	18,8	45,1	80,4	76,8	81,5
Nouveau-Brunswick									
Total	7,8	6,4	9,1	4,8	3,9	5,8	62,4	60,2	63,9
65 ans et +	30,4	17,5	40,9	22,0	12,0	30,2	72,4	68,3	73,8
65 à 74 ans	25,7	15,0	35,3	18,6	10,3	25,9	72,1	68,6	73,4
75 ans et +	38,9	22,8	50,1	28,3	15,4	37,2	72,7	67,8	74,2

Tableau XVII

Mode de vie des personnes âgées en fonction de leur âge, au Canada, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick.

Groupe d'âge des 65 à 74 ans	Canada	Manitoba	Nouveau-Brunswick
Population totale	1 650 085	79 055	47 465
Personnes vivant dans une demeure privée(1)	1 592 370	76 460	45 945
Personnes vivant au sein d'une famille(2)	1 087 010	51 990	32 025
Personnes ne vivant pas au sein d'une famille(3)	505 360	24 470	13 920
Personnes vivant avec des parents	107 475	3 935	3 745
Personnes vivant seules	363 230	19 375	8 995

Groupe d'âge des 75 ans et plus	Canada	Manitoba	Nouveau-Brunswick
Population totale	1 047 490	54 830	31 275
Personnes vivant dans une demeure privée	864 330	45 930	26 625
Personnes vivant au sein d'une famille	401 655	21 205	12 600
Personnes ne vivant pas au sein d'une famille	462 655	24 725	14 025
Personnes vivant avec des parents	122 250	4 165	4 810
Personnes vivant seules	316 940	19 845	8 255

Source : Statistique Canada, The Daily, le 9 juillet 1987.
Catalogue 11-001, Statistics Canada Daily, p. 13.

(1) L'expression "demeure privée" désigne une personne ou un groupe de personnes (à l'exclusion des personnes résidant à l'étranger) qui occupe un logement privé et qui n'a aucun autre lieu de résidence habituel ailleurs au Canada. (Définition de Statistique Canada.)

(2) L'expression "famille de recensement" désigne un mari et une femme, avec ou sans enfant; ou encore, un parent seul, peu importe son statut matrimonial, vivant avec un ou plusieurs enfants qui ne se sont jamais mariés, peu importe leur âge, et vivant tous dans le même logement. Les personnes vivant en union de fait sont considérées comme étant mariées et donc considérées comme une "famille de recensement".

(3) L'expression "personne ne vivant pas au sein d'une famille" désigne tout membre de la maisonnée qui n'appartient pas à une famille de recensement. Une personne vivant seule est toujours "une personne ne vivant pas au sein d'une famille".

Tableau XVIII

Propriété des logements des personnes âgées au Canada et au Nouveau-Brunswick en 1981.

	Propriétaire	% du nbre total de logements privés %	Locataire	% du total de logements privés %
Canada				
Total	5 141 930	62,1	3 139 605	37,9
65 à 74 ans	600 560	66,1	308 250	33,9
75 ans et plus	277 980	57,1	208 585	42,9
Total des 65 ans et plus	878 540	63,0	516 835	37,0
Nouveau-Brunswick				
Total	157 680	73,4	57 240	26,6
65 à 74 ans	20 835	77,6	6 005	22,4
75 ans et plus	10 090	69,4	4 440	30,6
Total des 65 ans et plus	30 925	74,8	10 445	25,3

Tableau XIX

Propriété des logements des personnes âgées au Canada et au Nouveau-Brunswick en 1986.

	Canada[1]	Nouveau-Brunswick[1]
Tous les occupants de logement confondus		
Nbre total de logements privés occupés	8 991 670	231 680
Occupants propriétaires	5 580 880	171 815
Occupants locataires	3 368 485	58 990
Dans une réserve[2]	42 310	875
Occupants de logements âgés de 65 ans et plus		
Nbre total de logement occupés	1 620 690	47 175
Occupants propriétaires	1 037 325	35 585
Occupants locataires	576 720	11 495
Dans une réserve[2]	6 645	95

(1) Exclut les données incomplètes recueillies dans les réserves indiennes.

(2) Pour des raisons historiques et statutaires, l'occupation des logements dans les réserves indiennes ne se prête pas à la classification habituelle par catégories de propriété.

Source : Agence de la statistique du Nouveau-Brunswick.

7. MOBILITÉ DES PERSONNES ÂGÉES

Parmi les personnes âgées de 65 ans ou plus au Nouveau-Brunswick en 1981, 24 460 hommes (46 %) et 29 110 femmes (54 %) n'ont pas déménagé, c'est-à-dire qu'ils ont conservé la même résidence. Du nombre total de 4 705 hommes et femmes qui ont déménagé (c'est-à-dire qui demeurent dans une résidence différente), 2 945 (63 %) ont déménagé dans la même province (1 315 hommes et 1 625 femmes); 1 345 (28 %) ont déménagé dans une autre province (565 hommes et 780 femmes); et 420 (9 %) ont déménagé à l'étranger (175 hommes et 250 femmes).

Il apparaît évident, à la lumière de ces chiffres, que les personnes âgées de 65 ans et plus du Nouveau-Brunswick ont plutôt tendance à déménager à l'intérieur de la province qu'à l'extérieur.

En outre, les femmes ont plus tendance à déménager que les hommes.

9. SCOLARITÉ

En 1981, on comptait, au sein des personnes âgées de 65 ans et plus du Nouveau-Brunswick, 36 470 hommes et femmes ayant terminé moins d'une neuvième année. De ce nombre, 19 435 étaient des hommes et 19 500 étaient des femmes. Même si 15 540 personnes avaient suivi des cours aux niveaux élémentaire et secondaire, 12 110 d'entre elles ne détenaient pas de diplôme d'études secondaires; 1 245 de ces 15 540 personnes étaient détentrices d'un certificat professionnel ou d'un diplôme. En outre, 6 460 de ces personnes avaient suivi des cours non universitaires et détenaient un certificat ou un diplôme non universitaire.

Il a été signalé que 4 955 personnes avaient suivi une formation universitaire, étaient détentrices d'un certificat ou diplôme universitaire de premier cycle, ou encore, d'un diplôme de deuxième ou troisième cycle. Mille quarante hommes et 615 femmes avaient obtenu un baccalauréat ou un diplôme de niveau plus élevé.

Au Nouveau-Brunswick, en 1981, 59 % des personnes âgées de 65 ans et plus avaient à leur crédit moins d'une neuvième année et 3 % d'entre elles détenaient un diplôme d'études secondaires (données du recensement de 1981). Au cours de cette même année, chez les personnes âgées de 65 ans et plus, plus de femmes que d'hommes avaient terminé leur cours secondaire et, dans l'ensemble, les femmes avaient un niveau de scolarité plus élevé que les hommes. Cependant, plus d'hommes que de femmes avaient obtenu un certificat professionnel, un baccalauréat ou un diplôme de niveau plus élevé. Le tableau XV indique que les personnes appartenant au groupe des 35 à 44 ans au Nouveau-Brunswick jouissent d'une scolarité plus élevée, dans les quatre catégories citées, que les personnes âgées de 65 ans et plus.

Tableau XX

Comparaison entre le niveau de scolarité des personnes âgées de 65 ans et plus et celui des personnes du groupe des 35 à 44 ans, par sexe.

Niveau de scolarité	% total des 35 - 44 ans	H	F	% total des 65 ans et +	H	F
Moins d'une 9e année	24,2	26,2	22,1	59,1	65,7	53,7
Formation élémentaire au secondaire	37,5	34,1	41,3	23,6	20,8	25,9
Autre formation non universitaire	22,2	21,3	23,0	9,8	6,2	12,7
Formation universitaire	16,1	18,4	13,6	7,5	7,3	7,7

Source : Statistique Canada, données du recensement de 1981.

9. EMPLOI ET REVENU

9.1 Emploi et taux de participation des personnes âgées à la main-d'oeuvre active

Le taux de participation à la main-d'oeuvre active des hommes et des femmes âgés entre 60 et 64 ans en 1981 était de 40,5 %, comparativement à 8,5 % pour les personnes âgées de 65 ans et plus. On constate donc une chute spectaculaire du taux de participation à la main-d'oeuvre active chez les personnes âgées de 65 ans et plus à cause, bien sûr, de l'âge de la retraite.

Le taux de participation des hommes âgés de 60 à 64 ans était de 60,1 %, comparativement à 22,9 % pour les femmes. Les femmes célibataires n'ayant jamais été mariées et appartenant à la catégorie des 60 à 64 ans ou des 65 ans et plus constituaient le groupe où le taux de participation à la main-d'oeuvre active était le plus élevé (respectivement 52,5 % et 14,9 %) comparativement aux deux autres groupes, soit les veufs et les veuves, les divorcé(e)s, et les personnes mariées (y compris les personnes séparées). Le groupe des veufs et des veuves, et des divorcé(e)s possédait le deuxième taux le plus important de participation à la main-d'oeuvre active, lequel se situait à 30,2 % chez les 60 à 64 ans et à 4,3 % chez les 65 ans et plus.

Le taux de participation à la main-d'oeuvre active des femmes célibataires de 60 à 64 ans était de 52,5 % comparativement à 39,8 % chez les hommes de la même catégorie. Dans le groupe d'âge des 65 ans et plus, ce taux tombait à 14,9 % pour les femmes et à 12,5 % pour les hommes. Dans le groupe d'âge des 60 à 64 ans, 10 170 hommes et femmes travaillaient en 1981. Au cours de cette même année, 5 295 personnes âgées de 65 ans et plus possédaient un emploi. De ces 10 170 personnes du groupe des 60 à 64 ans, 70 % était des hommes et 30 % des femmes. Les femmes constituaient 31 % des 5 295 personnes ayant un emploi dans le groupe d'âge des 65 ans et plus.

Plus d'hommes que de femmes possédaient un emploi avant d'arriver à l'âge de 65 ans. Les femmes célibataires participaient plus à la main-d'oeuvre active que les femmes mariées, veuves ou divorcées. Par contre, plus de femmes mariées possédaient un emploi par rapport aux femmes célibataires, aux veuves et aux divorcées, dans le groupe d'âge des 60 à 64 ans. Dans le groupe d'âge des 65 ans et plus, plus de veuves et de femmes divorcées possédaient un emploi.

Tableau XXI

Taux global de participation à la main-d'oeuvre active chez les personnes âgées du Nouveau-Brunswick, par âge et par sexe (source : Statistique Canada, CS 92-915, recensement de 1981).

Groupes d'âge	Taux de participation global	Taux de participation des hommes	Taux de participation des femmes
60 à 64 ans	40,5 %	60,1 %	22,9 %
65 ans et plus	8,5 %	13,0 %	4,8 %

Tableau XXII

Taux de participation à la main-d'oeuvre active de la population âgée du Nouveau-Brunswick par âge, sexe et statut matrimonial en 1981.

Groupes d'âge	Célibataire n'ayant jamais été marié(e)		Marié(e) et séparé(e)		Veuf, veuve et divorcé(e)	
	H	F	H	F	H	F
60 à 64 ans	39,8 %	52,5 %	62,2 %	17,6 %	56,0 %	30,2 %
65 ans et plus	12,5 %	14,9 %	13,7 %	3,3 %	10,1 %	4,3 %

Tableau XXIII

Nombre de personnes âgées ayant un emploi et répartition de celles-ci, par sexe et par âge, exprimée en pourcentage, en 1981.

Sexe	Groupes d'âge	Total	%	Groupes d'âge	Total	%
Hommes	60 à 64 ans	7 120	70 %	65 ans et plus	3 660	69 %
Femmes	60 à 64 ans	3 050	30 %	65 ans et plus	1 635	31 %
Total		10 170	100 %		5 295	100 %

9.2 Statut économique

En 1981, le revenu des citoyens aînés du Nouveau-Brunswick a eu tendance à se concentrer de façon disproportionnée dans le bas de l'échelle des revenus. Plus de la moitié (52 %) des "familles de recensement"[23] dont le chef de famille était âgé de 65 ans et plus disposaient d'un revenu annuel inférieur à 12 000 $. Cinquante-deux pour cent des familles dont le chef de famille avait entre 55 et 64 ans disposaient d'un revenu annuel inférieur à 20 000 $.

Les personnes âgées "sans liens familiaux"[24] étaient tout spécialement regroupées dans le bas de l'échelle des revenus. Par exemple, chez les personnes âgées de 65 ans et plus, 46,7 % des femmes et 41,6 % des hommes diposaient d'un revenu annuel inférieur à 5 000 $, tandis que 51,8 % des hommes disposaient d'un revenu annuel se situant entre 5 000 $ et 15 000 $. Près de 5 % de cette population (4,9 %) disposait d'un revenu se situant entre 15 000 et 25 000 $, et seuls 1,9 % des hommes de ce groupe disposaient d'un revenu annuel supérieur à 25 000 $. La situation des femmes âgées de 65 ans et plus sans liens familiaux était encore pire que celle des hommes dans la même situation (voir tableaux XXI (A) et (B)).

Les personnes appartenant au groupe d'âge des 55 à 64 ans étaient dans une situation légèrement meilleure que celle des personnes de 65 ans et plus dans les deux catégories. Par exemple, 10,5 % des hommes appartenant à une famille de recensement avaient un revenu annuel supérieur à 40 000 $, cette proportion passant à 3,9 % chez les personnes âgées de 65 ans et plus. Dans la catégorie des personnes sans liens familiaux, 5,8 % des hommes de 55 à 64 ans disposaient d'un revenu annuel supérieur à 25 000 $ tandis que 1,9 % des hommes âgés de 65 ans et plus touchait un revenu semblable. (Tableaux XXV (A) et (B).)

Dulude (1978), dans son ouvrage Women and Aging: A Report on the Rest of Our Lives[25], démontre qu'une forte proportion des personnes sans liens familiaux sont des femmes qui vivent dans la pauvreté. Les tableaux XXV (A) et (B) démontrent que les femmes du Nouveau-Brunswick ont un statut économique pire que celui des hommes sans liens familiaux, et ce, tant dans la catégorie des 55 à 64 ans que chez les 65 ans et plus.

Tableau XXIV

Répartition, exprimée en pourcentage, des familles de recensement par groupes de revenu pour 1980 (comparaison entre le groupe des 55 à 64 ans et le groupe d'âge des 65 ans et plus au Nouveau-Brunswick en 1981).

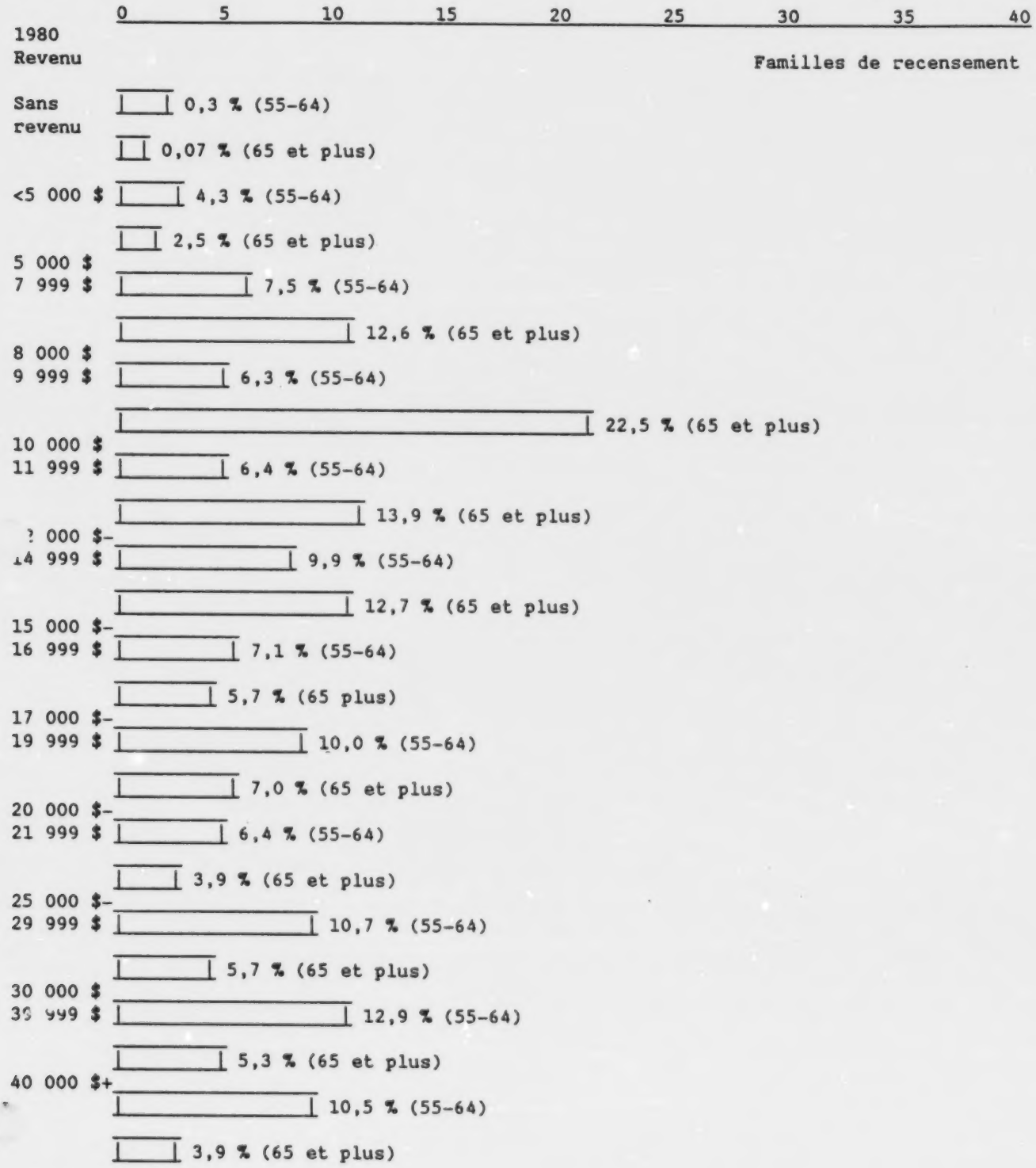

Source : Statistique Canada, Familles de recensement habitant dans une maison privée, recensement de 1981, Ottawa, ministère des Approvisionnements et des Services, janvier 1984, tableau 5A, CS92-936.

Tableau XXV (A)

partition, en pourcentage et par tranches de revenu, des hommes et des femmes sans liens familiaux en 1980 (comparaison entre le groupe d'âge des 55 à 64 ans et celui des 65 ans et plus au Nouveau-Brunswick en 1981) (2 tableaux).

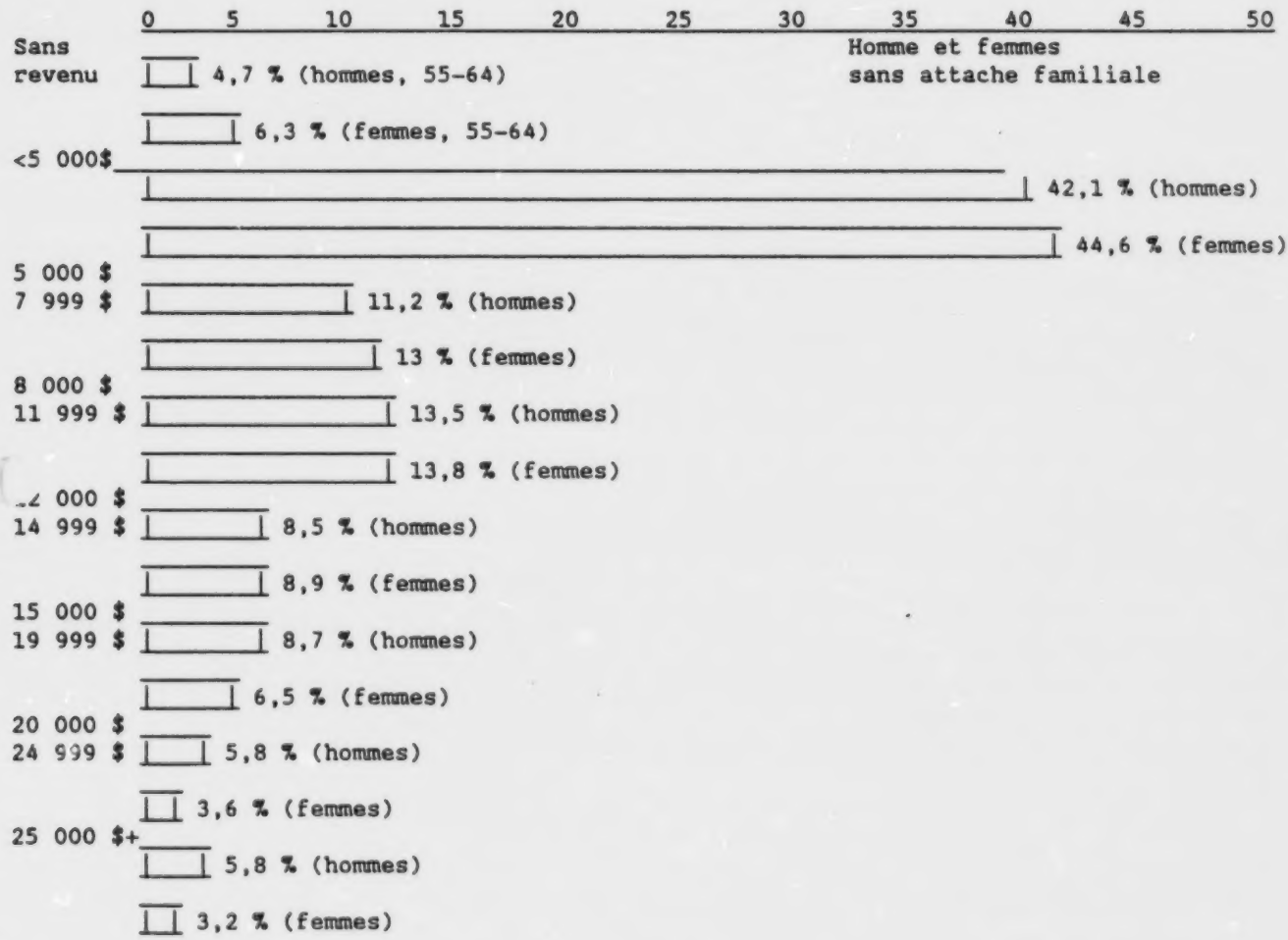

Tableau XXV (B)

Répartition, en pourcentage et par tranches de revenu, des hommes et des femmes sans liens familiaux en 1980 (comparaison entre le groupe d'âge des 65 ans et plus au Nouveau-Brunswick en 1981).

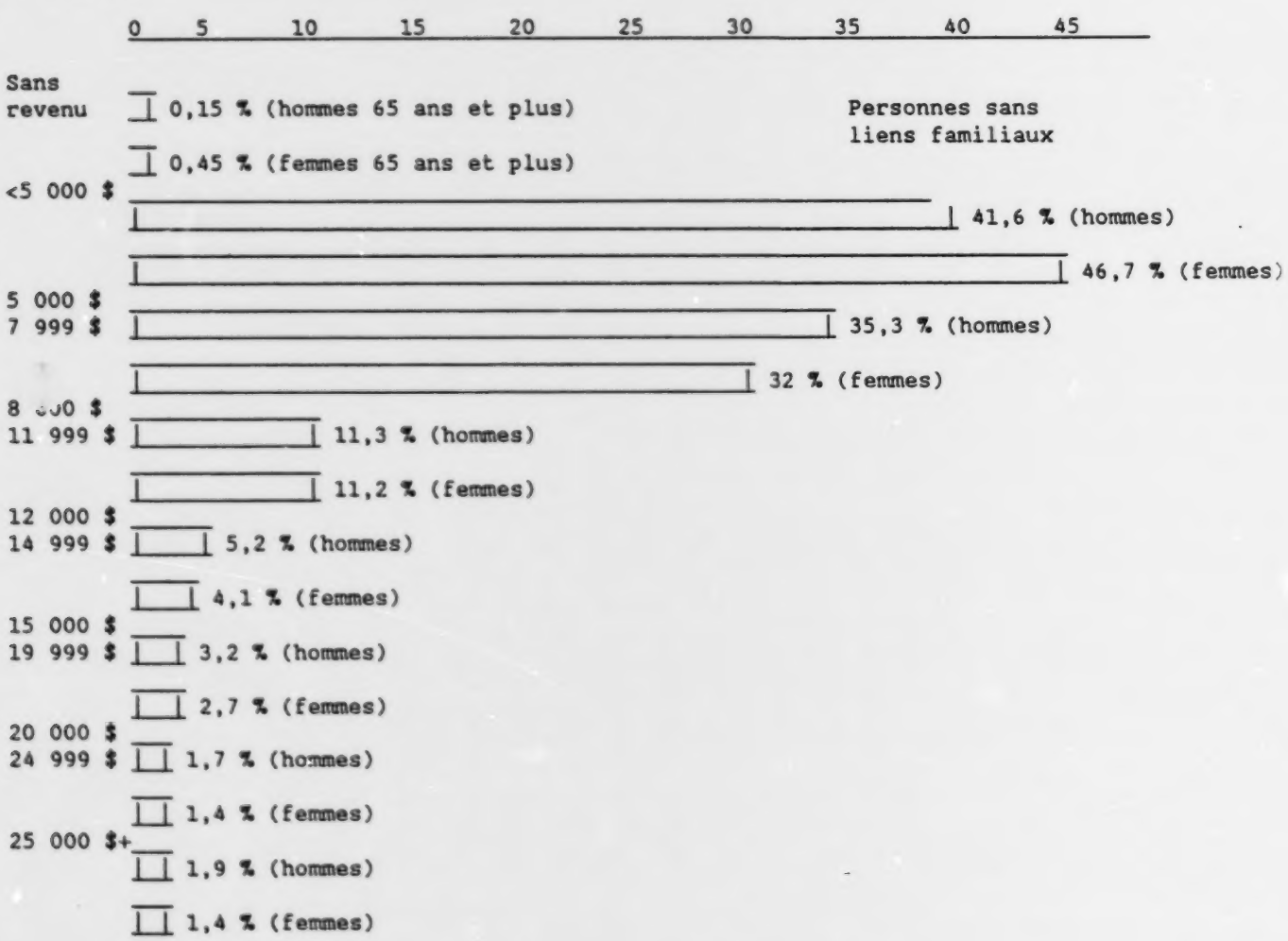

Source : Statistique Canada, Familles de recensement vivant dans une demeure privée, recensement de 1981, Ottawa, ministère des Approvisionnements et des Services, janvier 1984, tableau 5B, CS92-936.

9.3 Les personnes âgées et les pensions de retraite

Comme nous l'avons mentionné précédemment, plus de la moitié (52 %) des "familles de recensement" dont le chef de famille est âgé de 65 ans et plus bénéficient d'un revenu annuel inférieur à 12 000 $.[26] La plus grande partie de ce revenu provient des programes fédéraux de sécurité du revenu comme la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti, les Allocations au conjoint survivant et, dans certains cas, de pensions d'invalidité, de pensions au conjoint survivant et de prestations de décès.

Le tableau XXVI donne le nombre de personnes âgées qui, au Nouveau-Brunswick, ont reçu entre janvier et décembre 1986 des prestations de Sécurité de la vieillesse, de Supplément de revenu garanti ou une Allocation au conjoint survivant (que ce soit à un taux partiel ou au taux maximal). Environ 65 % des personnes âgées du Nouveau-Brunswick ont reçu des prestations de SV et de SRG. Ces chiffres nous indiquent qu'un nombre important de personnes âgées vivent sous le seuil de la pauvreté. Selon Statistique Canada, le seuil de la pauvreté se situait en 1981, tous âges confondus, à 8 045 $ pour les personnes vivant seules, à 10 614 $ pour les familles de deux personnes, et à 16 673 $ pour les familles de trois personnes ou plus.

En janvier 1987, les personnes âgées de 65 ans et plus jouissant d'une autre source de revenu recevaient des prestations de base de la Sécurité de la vieillesse se situant à 297,37 $ par mois. Le taux combiné de SV et de SRG pour un couple marié sans autre source de revenu se situait à 527,54 $ pour chaque conjoint et à 650,78 $ pour un pensionné célibataire recevant de la SV et de la SRG au taux maximum. Les veufs ou les veuves recevaient également le taux maximum des Allocations au conjoint survivant, qui se situe à 582,42 $, s'ils étaient admissibles au programme et s'ils avaient entre 60 et 65 ans. En novembre 1986, la pension de retraite moyenne provenant des programmes fédéraux de sécurité du revenu au Nouveau-Brunswick se situait à 233,59 $. La pension d'invalidité moyenne (qui peut être versée à des personnes de moins de 60 ans) se situait à 316,36 $ et l'allocation moyenne au conjoint survivant se situait à 158,60 $. Pour le Canada pris dans son ensemble, la pension de retraite moyenne se situait à 253,76 $.

Le 1er octobre 1987, le taux de base des prestations de la Sécurité de la vieillesse se situait à 308,19 $. Le taux combiné SV et SRG pour un couple marié sans autre source de revenu se situait à 546,75 $ par conjoint et à 674,47 $ pour un pensionné célibataire recevant de la SV et du SGR au taux maximum. L'Allocation au conjoint survivant se situait à 603,63 $ et l'allocation ordinaire au conjoint à 546,75 $.

Tableau XXVI

Nombre total de personnes âgées recevant des prestations d'un des programmes fédéraux de sécurité du revenu entre janvier et décembre 1986 et proportion (en %) de personnes recevant de la SV et du SRG.

Mois/Année	Bénéficiaires de la SV	Bénéficiaires de la SV et du SRG	% de bénéficiaires touchant de la SV et du SRG	Bénéficiaires de l'Allocation au conjoint survivant
Janvier 1986	77 703	51 594	66,4 %	6 180
Février 1986	77 784	51 556	66,3 %	6 195
Mars 1986	77 913	51 634	66,3 %	6 197
Avril 1986	78 010	48 994	62,3 %	5 535
Mai 1986	78 192	50 691	64,9 %	6 007
Juin 1986	78 372	51 185	65,3 %	6 131
Juillet 1986	78 550	51 400	65,4 %	6 176
Août 1986	78 769	51 553	65,5 %	6 188
Septembre 1986	79 007	51 724	65,5 %	6 175
Octobre 1986	79 172	51 817	65,5 %	6 207
Novembre 1986	79 342	51 880	65,4 %	6 192
Décembre 1986	79 478	51 911	65,3 %	6 140
Janvier 1987	80 671	52 177	64,7 %	6 164
Février 1987	80 851	52 214	64,6 %	6 153
Mars 1987	80 971	52 234	64,5 %	6 099
Avril 1987	81 156	50 043	61,7 %	5 617
Mai 1987	81 430	51 507	63,3 %	5 872
Juin 1987	81 738	51 839	63,4 %	5 943
Juillet 1987	81 790	52 123	63,7 %	6 017
Août 1987	82 039	52 259	63,7 %	6 000

9.4 Les personnes âgées et les régimes de retraite publics

Depuis le 1er avril 1984, la responsabilité de la Direction des pensions est passée du ministère des Finances au Conseil de gestion, à la suite de la création d'un nouveau ministère. La Direction des pensions et des avantages assurés assume désormais la responsabilité de l'élaboration des politiques, de leur mise en oeuvre et de l'administration des différents programmes d'avantages sociaux à l'intention des employés de la province du Nouveau-Brunswick. Ces programmes sont offerts aux employés des ministères gouvernementaux, des conseils scolaires, des hôpitaux, des organismes publics et parapublics, et de l'Université du Nouveau-Brunswick.

Une entente réciproque de transfert interprovincial a été conclue entre le Conseil de gestion et les autres ministères du gouvernement qui administrent des régimes de retraite. De telles ententes de transferts existent également entre la province du Nouveau-Brunswick et les gouvernements des autres provinces de la région de l'Atlantique, de l'Ontario, du Québec, du Manitoba, de la Saskatchewan, et de l'Alberta, le Holland College et le gouvernement du Canada par le biais de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics.

Trois lois régissent le paiement des pensions des régimes publics aux personnes âgées ainsi qu'aux personnes qui prennent une retraite anticipée ou qui décident de toucher les sommes accumulées en leur nom dans les régimes de retraite : la Loi sur la pension de retraite des députés, la Loi sur la pension de retraite dans les services publics, et la Loi sur la pension de retraite des enseignants. La première loi régit le régime de retraite du Premier ministre, du leader de l'opposition, des ministres du gouvernement et du président de la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick.

Au 31 mars 1985, on a cessé de verser trois pensions et cinq nouvelles ont été accordées pour un total de 58 cotisants. Des 598 029 $ versés dans la caisse de retraite, la province a cotisé 367 672 $, ou 61,5 % de la somme totale, tandis que les députés et les ministres ont cotisé 191 451 $ ou 32 % de la somme globale.

En vertu de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics, on comptait, au 31 mars 1985, 370 retraités (y compris les personnes touchant des prestations d'invalidité et de conjoint survivant). Le tableau XXVII ci-dessous indique que 39 personnes âgées de 60 ans ayant à leur crédit le nombre maximum d'années de service ouvrant droit à pension, soit 35 années, recevaient une pension maximale. Cent vingt-neuf personnes se sont vu accorder la pension maximale tout en ayant moins que le nombre maximum d'années de service (y compris des personnes âgées de 55 ans et plus). Soixante-six personnes recevaient des pensions réduites en raison d'une retraite anticipée (y compris des personnes âgées de 60 ans ayant au moins cinq années de service). Cinquante-trois personnes s'étaient vu accorder des pensions d'invalidité, et 83 autres des pensions de conjoint survivant.

En vertu de la Loi sur la pension de retraite des enseignants, au cours de l'année financière 1984-1985, 37 retraités jouissant de 35 années de service ouvrant droit à pension se sont vu accorder la pension maximale. Par contre, 73 personnes recevaient des pensions inférieures au maximum autorisé. Quinze de ces personnes recevaient une pension réduite en raison d'une retraite anticipée. Neuf personnes recevaient une pension d'invalidité et 28 autres une pension au conjoint survivant. Au total, 162 personnes recevaient une pension dans le cadre de ce régime de retraite.

La pension moyenne versée aux personnes âgées dans le cadre des régimes publics de retraite du Nouveau-Brunswick au cours de l'année financière 1984-1985 se situait à 643 $ par mois, exception faite des enseignants qui recevaient en moyenne 1 090 $. Ces pensions se situent bien au-dessus du revenu moyen des personnes âgées sans revenu ou à faible revenu qui dépendent des programmes fédéraux de sécurité du revenu comme la SV, le SRG ou les ACS.

Tableau XXVII

Pensions accordées aux employés des Services publics au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1985.

Type de pension	Groupes d'âge	1985	1984	Pension mensuelle moyenne accordée au cours de l'année financière 1984-1985
Pensions maximales (35 années de service ouvrant droit à pension)	60 ans et plus	39	53	1 604 $
Pensions maximales (moins du maximum d'années de service)	55 ans et plus	129	135	726 $
Pensions d'invalidité*	Toutes catégories	53	44	415 $
Retraite anticipée (pensions réduites d'après un calcul actuariel)	60 ans et plus	66	65	530 $
Pensions au conjoint survivant**	Adultes de tout âge Enfants jusqu'à 18 ans ou plus s'il s'agit d'un enfant handicapé	83	68	298 $
Total		370	365	643 $***

* Impossible d'obtenir la proportion de personnes âgées.
** Impossible d'obtenir la proportion de personnes âgées.
*** Pension moyenne pondérée.

Tableau XXVIII

Pensions moyennes accordées aux enseignants au cours de l'année financière 1984-1985.

Type de pension	Groupes d'âge	1985	1984	Pension moyenne accordée au cours de l'année financière 1984-1985
Pensions maximales (maximum de 35 années de services ouvrant droit à pension)	Tout cotisant ayant accumulé 35 années de service ouvrant droit à pension	37	54	1 774 $
Pensions maximales (moins du nombre maximum d'années de service)	1) Comprend les personnes de 60 ans et plus ayant au moins 20 années de service. 2) Personnes de 65 ans et plus ayant au moins 5 années de service. 3) Personnes de 50 ans et plus ayant au moins 25 années de service et le nombre prescrit d'années de service militaire. 4) Personnes dont l'âge et le nombre d'années de service ouvrant droit à pension totalisent 90.	73	53	1 158 $
Retraite anticipée (pension réduite d'après les calculs actuariels)	60 ans et un minimum de 5 années de service	15	15	555 $
Pensions d'invalidité	Non répartie	9	12	770 $
Prestations au conjoint survivant	Doit avoir accumulé le nombre minimum d'années de service.	28	28	339 $
Total		162	162	1 090 $

*Pension moyenne pondérée de 1 090 $ par mois.

9.5 Principales sources de revenu des personnes âgées

Le tableau XXIX donne les données préliminaires des statistiques de Revenu Canada pour 1984 qui n'avaient pas encore été officiellement publiées au moment de l'étude. Ces données doivent être étudiées sous toute réserve puisque ce n'est qu'une partie de la population qui remplit une déclaration d'impôt. En conséquence, il est impossible de dresser un portrait fidèle de toutes les sommes perçues par les personnes âgées.

Au Nouveau-Brunswick, les principales sources de revenu des personnes âgées de 65 ans et plus qui ont rempli une déclaration d'impôt en 1984 provenaient d'intérêts sur des placements bancaires et des obligations d'épargne (119,2 millions de dollars); de régimes de retraite publics et privés (109,2 millions de dollars), de la Sécurité de la vieillesse (101 millions de dollars), des régimes de pension du Québec et du Canada (74,5 millions de dollars), de gains et de salaires (40,4 millions de dollars), de rentes et de fonds placés en fiducie (10,9 millions de dollars) et d'autres sources moins importantes de revenu.

Au Nouveau-Brunswick, chez les femmes âgées de 65 ans et plus, les revenus générés par une exploitation agricole étaient déficitaires et les activités de pêche n'avaient généré aucun revenu. Par contre, chez les hommes ayant rempli une déclaration d'impôt sur le revenu, les activités agricoles et les activités de pêche ont généré respectivement des revenus totalisant 476 000 $ et 290 000 $.

Plus d'hommes que de femmes ont accumulé suffisamment de revenus pour remplir une déclaration d'impôt. Les revenus générés, toutes catégories confondues, étaient nettement inférieurs chez les femmes.

Tableau XXIX

Déclarations d'impôt : toutes les déclarations des personnes de 65 ans et plus réparties par âge et par sexe (statistiques de Revenu Canada non publiées (1984)).

Source de revenu	Nbre d'hommes	Montant total d'hommes (en milliers de dollars)	Nbre de femmes	Montant total de femmes (en milliers de dollars)	Montant total hommes et femmes (en milliers de dollars)
Salaires	2 975	30 746	1 752	9 657	40 403
Prestations d'assurance-chômage	841	2 898	406	322	3 220
Sécurité de la vieillesse	18 245	55 686	14 712	45 321	101 007
Autres pensions ou régimes de retraite	11 647	73 433	7 309	35 759	109 192
RPC ou RRQ	16 972	51 402	9 969	23 133	74 535
Revenu généré par une entreprise	793	2 532	222	122	2 654
Honoraires professionnels	294	7 435	54	221	7 656
Revenu généré par une exploitation agricole	467	476	50	(64)	410
Revenu issu de la pêche	195	290	38	0	290
Rentes et revenu de fonds placés en fiducie	2 173	6 413	1 960	4 438	10 851
Revenu de placements au Canada ou à l'étranger	676	829	534	860	1 689
Intérêts bancaires ou générés par des obligations d'épargne	18 257	56 991 $	17 550	62 168 $	119 159 $

9.6 Personnes âgées et catégories de revenu

Selon les statistiques préliminaires de Revenu Canada pour l'année 1984, 18 681 hommes et 14 915 femmes du Nouveau-Brunswick ont rempli une déclaration d'impôt sur le revenu en 1984 dans les 10 catégories figurant au tableau XXX. Il faut toutefois analyser ces données avec prudence, car elles ne donnent pas un reflet fidèle de toutes les personnes âgées de 65 ans et plus par catégorie de revenu. Ainsi, dans le tableau XXX, dix catégories de revenu sont mentionnées. Toutefois, les industries forestières et minières, deux des principales industries du Nouveau-Brunswick, ne figurent pas au bilan.

Il semble que de nombreuses personnes âgées n'aient pas eu un revenu suffisant en 1984 pour remplir une déclaration d'impôt.

Tableau XXX

Statistiques fiscales 1984 : Déclarations d'impôt par âge, sexe et profession.

Catégorie de revenu	Nbre d'hommes âgés de 65 ans et plus	Revenu total des hommes âgés de 65 ans et + (en milliers de dollars)	Nbre de femmes âgées de 65 ans et plus	Revenu total des femmes âgées de 65 ans et + (en milliers de dollars)
Employés	1 121	32 746 $	720	11 879 $
Agriculteurs	286	3 672	-	-
Pêcheurs	17	326	-	-
Professionnels	170	9 183	-	-
Vendeurs	30	727	20	988
Propriétaires d'entreprise	372	7 638	123	1 360
Investisseurs	2 223	65 485	4 220	93 536
Propriétaires immobiliers	189	3 001	148	1 849
Retraités	13 909	194 285	9 599	100 218
Non classifiés	364	4 803	85	727
Total	18 681	321 866 $	14 915	210 557 $

Source : Statistiques fiscales 1984, tableau 11. Toutes les déclarations en fonction de l'âge, du sexe et de la profession (statistiques non publiées), Agence de la statistique du Nouveau-Brunswick.

Remarque : (Certaines personnes n'ont pas mentionné leur âge. Il est donc possible qu'elles ne figurent pas dans les données susmentionnées. On retrouve dans la catégorie des revenus non classifiés, les revenus des personnes qui n'ont pas mentionné le type d'activités auxquelles elles se livraient.)

9.7 Le revenu des personnes âgées dans une perspective nationale

Les données du recensement de 1981 ont révélé que le revenu moyen des personnes âgées du Nouveau-Brunswick était très faible si on le compare au revenu moyen canadien et, par exemple, au revenu moyen manitobain. Le revenu moyen des personnes âgées du Nouveau-Brunswick ne représentait qu'environ 80 % du revenu moyen canadien. Cependant, il ne semble pas que le revenu des personnes âgées du Nouveau-Brunswick s'érode plus qu'ailleurs à mesure qu'elles vieillissent. En effet, si on le compare au revenu moyen de l'ensemble de la population, on s'aperçoit que ce dernier ne représente également que 80 % du revenu moyen canadien (tableau XXXI).

Comme nous l'avons déjà souligné dans les sections précédentes portant sur le revenu des personnes âgées, le revenu moyen des hommes âgés était substantiellement plus élévé que celui des femmes âgées en 1980. Par exemple, au tableau XXXI, on constate que les hommes du Nouveau-Brunswick âgés de 65 à 69 ans ont déclaré un revenu moyen de 10 572 $, tandis que les femmes appartenant au même groupe d'âge n'ont déclaré au moyenne qu'un revenu de 6 011 $. Les femmes du Nouveau-Brunswick avaient toutefois un niveau de revenu plus près du revenu canadien moyen des femmes, que les hommes.

Au Nouveau-Brunswick, 45,8 % des personnes âgées ont déclaré un revenu se situant entre 4 000 $ et 5 999 $, soit une proportion légèrement plus élévée qu'au Canada ou qu'au Manitoba. La principale différence dans la composition des groupes de revenu entre le Nouveau-Brunswick, le Canada et le Manitoba se situait dans la catégorie des 3 000 à 3 999 $. En effet, 12,8 % des personnes âgées du Nouveau-Brunswick appartiennent à ce groupe comparativement à 7,3 % des Canadiens âgés et 6,5 % des Manitobains âgés (voir tableau XXXII).

Tableau XXXI

Revenu moyen des personnes âgées par sexe et par groupes de revenu de 1980 au Canada et au Nouveau-Brunswick, 1981.

		Ensemble de la population	Âge du chef de famille (années)		
Les deux sexes			60-64	65-69	70 et +
Canada	($)	12 993	13 252	10 206	8 244
Nouveau-Brunswick	($)	10 423	10 393	8 205	6 724
% de la moyenne canadienne	(%)	80,2	78,4	80,4	81,6
Manitoba	($)	11 674	12 204	9 767	7 715
% de la moyenne canadienne	(%)	89,9	92,1	95,7	93,6
Hommes					
Canada	($)	16 918	18 245	13 732	8 215
Nouveau-Brunswick	($)	13 406	13 977	10 572	8 215
% de la moyenne canadienne	(%)	79,3	75,9	77,0	82,5
Manitoba	($)	15 306	16 705	13 129	9 034
% de la moyenne canadienne	(%)	90,5	91,6	95,6	90,8
Femmes					
Canada	($)	8 414	7 645	7 100	6 995
Nouveau-Brunswick	($)	6 749	6 132	6 011	6 076
% de la moyenne canadienne	(%)	80,2	80,2	84,7	86,9
Manitoba	($)	7 624	7 302	6 735	6 700
% de la moyenne canadienne	(%)	90,6	95,5	94,9	95,8

Tableaux préparés par l'Agence de la statistique du Nouveau-Brunswick en mars 1987, d'après les données de Statistique Canada pour 1981.

Tableau XXXII

Répartition de la population âgée en fonction du revenu et illustration des groupes de revenu de 1980 au Canada, au Nouveau-Brunswick et au Manitoba (1981).

Groupe de revenu	Canada	Nouveau-Brunswick	Manitoba
Moins de 1 000 $[1]	0,8	0,6	0,7
1 000 $ - 1 999 $	0,8	0,7	0,8
2 000 $ - 2 999 $	4,1	3,5	3,9
3 000 $ - 3 999 $	7,3	12,8	6,5
4 000 $ - 5 999 $	41,4	45,8	42,8
6 000 $ - 7 999 $	13,4	12,7	13,6
8 000 $ - 9 999 $	8,1	7,3	8,2
10 000 $ - 11 999 $	5,6	4,5	5,8
12 000 $ - 14 999 $	5,8	4,4	6,1
15 000 $ - 24 999 $	8,1	5,5	7,8
25 000 $ et plus	4,6	2,3	2,1

(1) Comprend les personnes ayant un revenu négatif.

Tableaux préparés par l'Agence de la statistique du Nouveau-Brunswick (mars 1987).

10. ÉTAT DE SANTÉ

10.1 Habitudes alimentaires

Selon l'enquête nationale sur l'alimentation au Canada[27] effectuée de 1970 à 1972, un grand nombre de personnes âgées du Nouveau-Brunswick avaient des habitudes alimentaires qu'on estimait déficientes en éléments nutritifs choisis[28]. Cette constatation était également vraie des personnes âgées de l'ensemble du Canada. Les hommes âgés étaient plus vulnérables aux déficiences alimentaires que les femmes.

Les éléments nutritifs ayant fait l'objet d'évaluation au cours de l'enquête nationale étaient les protéines, le fer, la vitamine A et la vitamine C, la riboflavine, le calcium, la thiamine et la niacine.

Le tiers des femmes âgées étaient considérées obèses. Le taux de cholestérol était élevé chez 50 % des femmes, et 10 % des hommes y était plus particulièrement exposés.[29] L'apport en protéines alimentaires était plus faible chez les femmes que chez les hommes, et parmi ces derniers, ceux qui étaient âgés de plus de 64 ans étaient ceux dont l'apport en thiamine et riboflavine était le moins satisfaisant.[30]

Les hommes âgés du Nouveau-Brunswick étaient ceux qui absorbaient le moins d'acide ascorbique et pour nombre d'entre eux, cette situation était considérée comme une situation à risques élevés ou modérés. Les autres problèmes alimentaires des personnes âgées étaient :

1) un apport insuffisant en calcium,

2) un apport médiocre en vitamine D, et

3) un apport très faible en fer.

L'enquête a également révélé que ces problèmes étaient plus accentués chez les Autochtones, particulièrement chez ceux habitant des régions reculées, et que la situation était encore pire chez les Inuits.[31]

Au cours des cinq à six dernières années, les femmes ont déployé de grands efforts pour réduire leur consommation de matières grasses. En effet, l'Enquête Condition Physique Canada de 1981 a révélé, que près de 50 % des femmes âgées de 45 à 64 ans avaient diminué leur consommation de matières grasses et d'aliments frits. (Tableau XXXIII) (A).) Dans le groupe des 25 à 44 ans, 45 % des femmes ont déclaré avoir apporté les mêmes modifitions à leur régime alimentaire. En ce qui concerne les femmes âgées de 65 à 69 ans et de 70 ans et plus, la proportion ayant réduit leur consommation de gras s'établit à un peu moins de 40 %.

Selon l'Enquête Condition Physique Canada de 1981, dans tous les groupes d'âge jusqu'au groupe d'âge des 65 à 69 ans, la proportion d'hommes ayant réduit leur consommation de gras est à la hausse. Le groupe des 65 à 69 ans est celui où l'on compte la plus forte proportion d'hommes qui ont réduit leur consommation de matières grasses au cours de l'année écoulée. À l'âge de 70 ans, les femmes ont semblé être plus enclines à réduire leur consommation de matières grasses que les hommes.

Des pressions sociales et culturelles très fortes sont exercées sur les jeunes femmes afin qu'elles réduisent leur poids. Cette pression diminue à mesure qu'elles avancent en âge. L'Enquête Condition Physique Canada a également indiqué que plus le statut socio-économique d'une personne est élevé, plus elle a eu tendance à réduire sa consommation de gras en 1980[33]. (Tableau XXXIII (B).)

Tableau XXXIII (A)

Proportion de personnes ayant déclaré avoir consommé moins de gras et d'aliments frits au cours de la dernière année, par sexe et par groupes d'âge, (Enquête Condition Physique Canada de 1981).

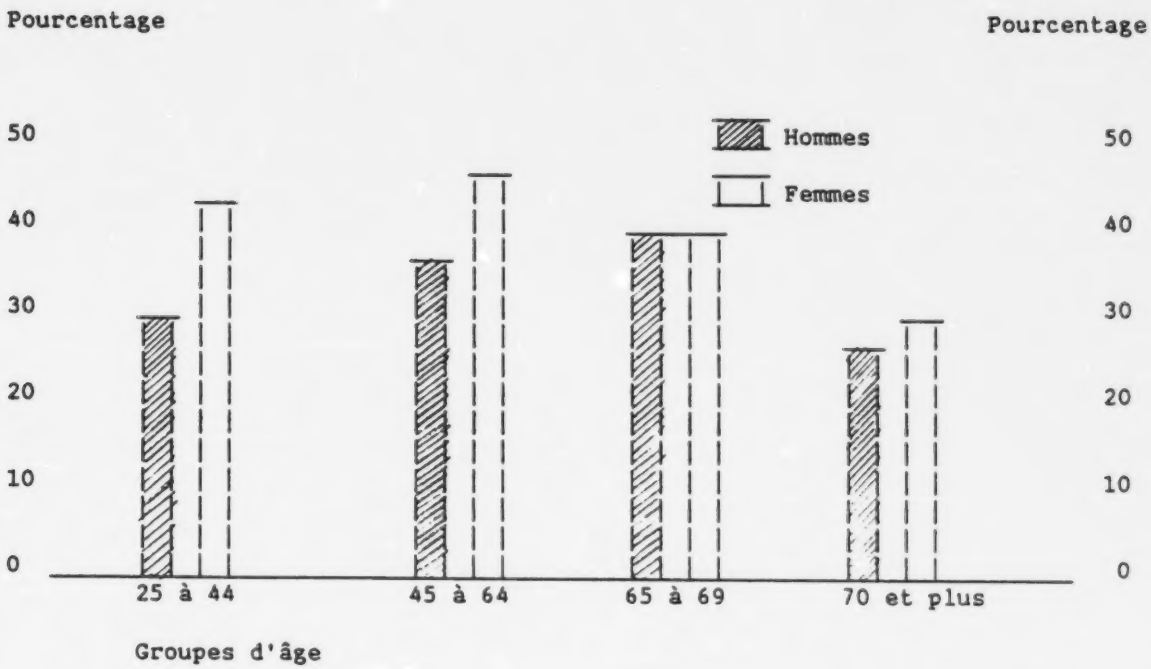

Tableau XXXIII (B)

Pourcentage de personnes âgées de 65 ans et plus ayant déclaré avoir consommé moins de gras et d'aliments frits au cours de la dernière année, par sexe et par groupes socio-économiques (Enquête Condition Physique Canada de 1981).

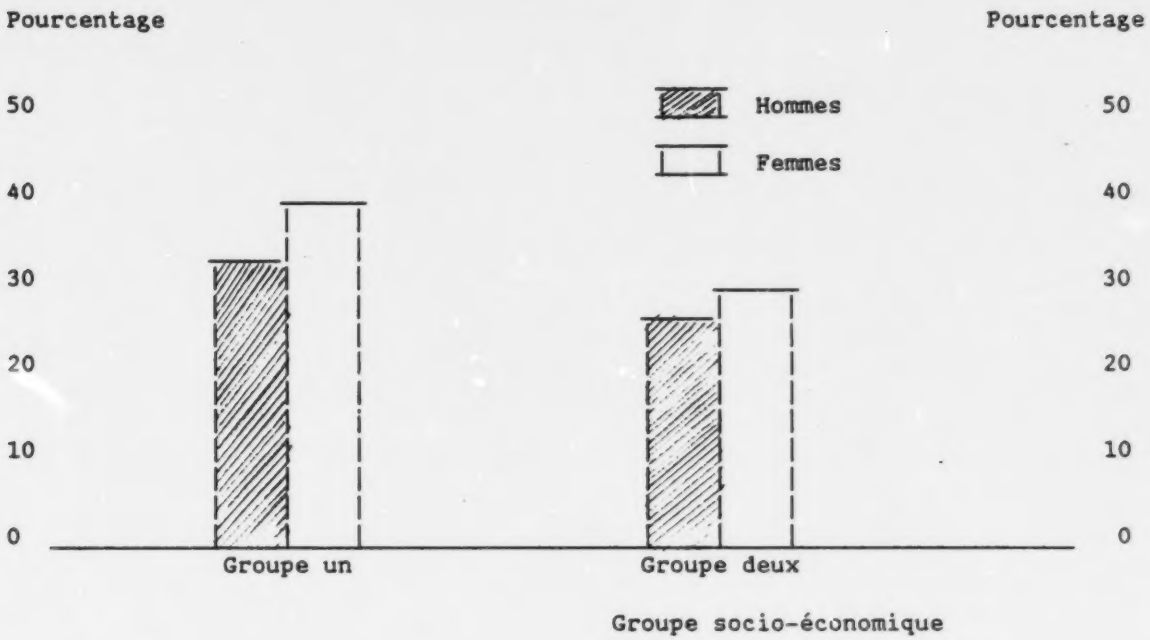

Source : Enquête Condition Physique Canada.

10.2 Degrés d'activité et capacité fonctionnelle des personnes âgées

Au cours de la dernière décennie et des quelques années qui l'ont précédée, les taux de mortalité ont reculé de façon importante chez les personnes âgées. Plus les Canadiens vivent vieux, plus il devient important d'évaluer la capacité fonctionnelle des personnes d'âge avancé.

Un aspect important de la capacité fonctionnelle est l'adoption d'une attitude positive à l'endroit de sa condition physique par rapport aux autres personnes du même âge. L'Enquête Condition Physique Canada de 1981[34] indique que plus les Canadiens avancent en âge, plus ils sont satisfaits de leur condition physique relative. Ce fait est particulièrement remarquable dans les groupes d'âge englobant les personnes de 25 à 44 ans et jusqu'à 75 ans et plus. Cela est aussi vrai des hommes que des femmes.

L'Enquête Condition Physique Canada démontre également que la proportion de personnes âgées dont l'organisme est capable de soutenir un effort et qui se livrent à des exercices physiques réguliers est passée d'environ 50 % en 1976, à près de 60 % en 1981.

Un enquête effectuée en 1986 par le Dr Jean-Guy Poitras[35] dans la région du Madawaska au Nouveau-Brunswick confirme les résultats de l'Enquête Condition Physique Canada en ce qui concerne les personnes âgées. L'enquête du Dr Poitras a réparti l'échantillon en trois groupes d'âge : 18 à 35 ans, 36 à 50 ans et 51 ans et plus. Cette enquête visait à analyser l'attitude des hommes et des femmes face à des questions portant sur l'activité physique. L'analyse des résultats du sondage était fondée sur un modèle multidimensionnel conçu par Kenyon[36] qui a découpé l'activité physique en six sous-domaines :

1. l'activité physique en tant "qu'expérience sociale",
2. l'activité physique en tant "qu'outil de santé et de bien-être physique",
3. l'activité physique en tant que "recherche d'émotions fortes"[37],
4. l'activité physique en tant "qu'expérience esthétique"[38],
5. l'activité physique en tant que "catharsis"[39], et
6. l'activité physique en tant "qu'expérience ascétique"[40].

Dans le modèle élaboré par Kenyon, "la recherche d'émotions fortes" désigne la poursuite d'activités physiques pour l'excitation et le sentiment d'ivresse qu'elles procurent, ou encore, dans le but de s'exposer au danger au plus haut niveau possible. Par "expérience esthétique", il désigne le fait de poursuivre une activité en raison de son caractère artistique. "Une catharsis" est le fait de considérer l'activité physique comme un moyen d'évacuer ses frustations. Enfin, par "expérience ascétique" on désigne la poursuite d'une activité en vue de devenir le meilleur ou la poursuite d'un entraînement long et exigeant.

Mille hommes et mille femmes ont été choisis au hasard sur les listes électorales dressées par le ministère des Affaires municipales. De ce nombre, 709 femmes et 640 hommes ont répondu au questionnaire. Sur les 709 femmes ayant répondu à ce questionnaire, 330 appartiennent au groupe d'âge des 18 à 35 ans, 208 au groupe d'âge des 36 à 50 ans, et 171 au groupe d'âge des 51 ans et plus. Les 640 hommes ayant répondu au questionnaire ont été répartis en fonction des mêmes groupes d'âge et 296 d'entre eux avaient entre 18 et 35 ans, 185 entre 36 et 50 ans, et 156 avaient 51 ans ou plus.

Les résultats de l'enquête ont indiqué que, dans le nord-ouest de la province, les hommes et les femmes ont approximativement la même attitude à l'endroit de l'activité physique. Sans tenir compte des disparités entre les différents groupes d'âge, l'ensemble des répondants pensent que l'activité physique a un effet positif sur les gens et croient à la valeur de l'activité physique en tant qu'expérience sociale.

En ce qui a trait aux six catégories (chacun des sous-domaines), les hommes âgés de 51 ans et plus ont indiqué qu'ils avaient participé pour la première fois à une activité physique pour l'expérience sociale (68,2 %) que cela leur apportait, pour des raisons esthétiques (61,61 %), pour des raisons de santé et de bien-être physique (60,26 %) et parce qu'ils considèrent l'activité physique comme une catharsis (60,17 %). Les raisons les moins souvent mentionnées étaient la recherche d'émotions fortes et les raisons ascétiques. Les femmes de 51 ans et plus ont choisi les mêmes catégories, dans le même ordre d'importance.

"L'Université du troisième âge" et le "Third Age Fitness and Activities Project" sont deux programmes de conditionnement physique auxquels participent un grand nombre de personnes âgées dans les régions du nord de la province. Le projet a vu le jour à Moncton puis s'est étendu dans les comtés de Kent et de Westmorland, et dans la région sud du comté de Northumberland. On estime qu'environ 700 à 800 personnes âgées participent au programme de l'Université du troisième âge. Le deuxième programme, le "Third Age Fitness and Activities Project" ressemble beaucoup au programme de Moncton et est en cours au campus d'Edmundston de l'Université de Moncton. Les deux programmes visent à améliorer la capacité fonctionnelle globale des personnes âgées en les encourageant à participer à des activités de conditionnement physique et à des activités récréatives à l'extérieur.

La Péninsule acadienne compte également un projet d'hygiène alimentaire qui a vu le jour en 1985, s'est poursuivi en 1986 et était toujours en cours en 1987. Ce projet comprend des activités de recherches (documentation et recherche expérimentale) et des activités d'enseignement. Il est intitulé "Une chance de plus 1985 et 1986". Environ 435 personnes âgées qui fréquentent le centre de jour pour adultes participent à ce projet. Les objectifs de celui-ci sont les suivants :

1) sensibiliser les personnes âgées aux facteurs qui influent sur leur régime alimentaire;

2) améliorer leur régime alimentaire et, dans la mesure du possible, améliorer leur état de santé global;

3) élaborer une méthode d'intervention; et

4) susciter une motivation globale dans les habitudes alimentaires des personnes âgées de la Péninsule acadienne.

Dans le cadre de ce projet, qui est toujours en cours, on vient tout juste d'élaborer un module qui sera utilisé par le centre de jour. À la fin du projet, les personnes y ayant participé passeront des tests afin de voir si des modifications sont survenues dans leur régime alimentaire. (L'objectif global est d'aider ces personnes à adopter les normes d'hygiène alimentaire énoncées dans le Guide alimentaire canadien.)

Dans le cadre du même projet, un programme d'enseignement intitulé "Communications" s'est poursuivi pendant 30 semaines, à partir de janvier 1987. Ce programme d'enseignement s'adressait aux personnes âgées participant au programme du centre de jour pour adultes. Le but du projet était d'améliorer les aptitudes à la communication des participants afin de faciliter l'établissement de relations interpersonnelles, de leur permettre de combattre leur solitude et leur isolement, et de les sensibiliser à la communication en tant qu'instrument important de maintien des relations sociales. À l'heure actuelle, 435 Acadiens et Acadiennes âgés participent au projet[41].

Tableau XXXIV

Espérance de vie pour cinq groupes d'âge en fonction du sexe au Nouveau-Brunswick.

Groupe d'âge	Espérance de vie des hommes	Espérance de vie des femmes
65	14,59	19.09
66	13,97	18,33
67	13,37	17,59
68	12,79	16,86
69	12,22	16,15
70	11,66	15,45
71	11,11	14,76
72	10,58	14,09
73	10,06	13,43
74	9,56	12,79
75	9,07	12,17
76	8,60	11,57
77	8,15	10,98
78	7,72	10,42
79	7,31	9,89
80	6,94	9,39
81	6,60	8,92
82	6,30	8,48
83	6,02	8,07
84	5,77	7,68
85	5,54	7,31
85 et plus	5,35	6,97

Source : Statistique Canada, tableaux d'espérance de vie pour le Canada et les provinces, 1980-1982, Ottawa, ministère des Approvisionnements et des Services, mai 1984, CS84-532.

Tableau XXXV

Espérance de vie des personnes âgées de 65 ans en fonction du sexe au Nouveau-Brunswick comparativement aux autres provinces et à l'ensemble du Canada, 1980-1982.

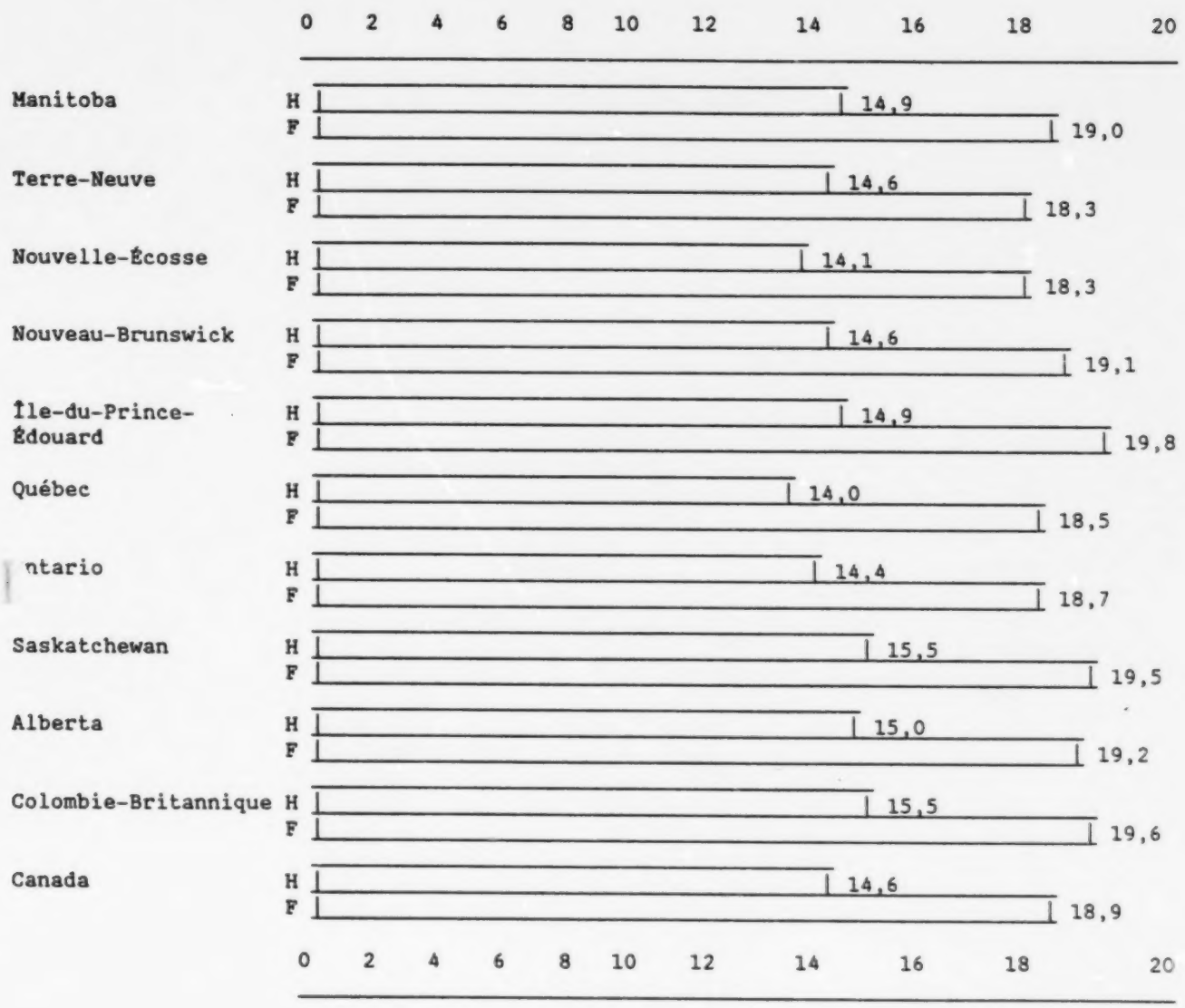

Source : Statistique Canada, tableaux d'espérance de vie au Canada et dans les provinces, 1980-1982, Ottawa, ministère des Approvisionnements et des Services, mai 1984, CS84-532.57.

10.3 Tendances en matière d'espérance de vie

Les hommes et les femmes du Nouveau-Brunswick d'aujourd'hui peuvent espérer vivre plus longtemps que toutes les générations qui les ont précédés. Selon Statistique Canada[42], l'espérance de vie à la naissance était de 71,08 années pour les hommes et 79,19 années pour les femmes, entre 1980 et 1982. Au Nouveau-Brunswick, les femmes avaient une espérance de vie plus longue que les hommes et l'écart entre l'espérance de vie de ces deux groupes était de 8,1 années entre 1980 et 1982. Cet écart est également présent (tableau XXXIV) chez les groupes d'âge plus élevés, même s'il se rétrécit à mesure que les sujets avancent en âge. Entre 1980 et 1982, les femmes âgées de 65 ans avaient encore en moyenne 19,1 années à vivre; les hommes, 14,6 années. À l'âge de 80 ans, les femmes pouvaient espérer vivre 9,4 années de plus, tandis que chez les hommes ce chiffre s'établissait à 6,9 années.

Au cours de la période comprise entre 1980 et 1982, l'espérance de vie à l'âge de 65 ans variait d'une province à l'autre (tableau XXXV). Tandis qu'au Nouveau-Brunswick, l'espérance de vie moyenne après l'âge de 65 ans se situait à 14,6 années pour les hommes et à 19,1 pour les femmes; les hommes de Colombie-Britannique et de la Saskatchewan jouissaient de l'espérance de vie la plus longue, soit 15,5 années. Chez les femmes, c'est à l'Île-du-Prince-Édouard que revient la palme de l'espérance de vie la plus longue avec 19,8 années.

En général, l'espérance de vie des personnes âgées de 65 ans et plus est plus longue dans les provinces de l'Ouest comparativement à la moyenne nationale (14,6 chez les hommes et 18,9 chez les femmes). À Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse, au Québec et en Ontario, l'espérance de vie des hommes et des femmes était inférieure à la moyenne nationale (tableau XXXV).

L'espérance de vie est directement reliée à la baisse du taux de mortalité. Deux des grandes caractéristiques démographiques du XX^{e} siècle sont l'ère du "baby boom" et le déclin du taux de mortalité dans la plupart des groupes d'âge, particulièrement chez les groupes de personnes âgées. Depuis plus de trente ans, on constate que le taux de mortalité chez les femmes âgées décroît sans cesse. Par exemple, au Canada, le taux de mortalité a chuté de plus de 6 % chez les femmes âgées de 70 ans et plus au cours de chacune des six périodes quinquennales écoulées entre 1951 et 1981.

Vers la fin des années soixante-dix, le taux de mortalité a connu une chute semblable chez les hommes âgés. Avant cette baisse, le déclin du taux de mortalité chez les hommes avait été sporadique et faible. Au cours de la période comprise entre 1976 et 1981, le taux de mortalité chez les hommes âgés de 50 à 54 ans a connu un déclin marqué de 14,0 %. Le taux de mortalité des hommes appartenant aux groupes d'âge les plus élevés a chuté de 6 % ou plus au cours de cette même période.

Le déclin marqué et soutenu du taux de mortalité chez les femmes âgées depuis les années cinquante, ainsi que le déclin moins senti du taux de mortalité chez les hommes, permettent d'affirmer qu'il est probable que les femmes connaissent une vieillesse plus longue que leurs congénères masculins. Comme nous l'avons déjà mentionné, les

possibilités de survie se sont améliorées de façon plus sentie chez les personnes âgées de 80 ans et plus. Ainsi, les femmes qui, en 1921, avaient entre 45 et 49 ans avaient 50 % de possibilités d'atteindre l'âge de 84 ans et de faire un jour partie du groupe des 85 à 89 ans. Toutefois, les possibilités que les femmes âgées entre 45 et 49 ans en 1946 atteignent le même âge étaient de 70 %.

De nos jours, on croit que la durée de vie humaine effective est à la hausse sans qu'on puisse toutefois la fixer. La durée de vie humaine effective équivaut au nombre maximum d'années qu'un dixième de 1 % (une personne sur mille) de toutes les personnes nées au cours d'une même année vivront. À l'heure actuelle, cette durée de vie humaine effective se situerait peut-être entre 95 et 100 ans.[43] Les possibilités que les femmes qui ont déjà 80 ans atteignent l'âge de 90 ans ont augmenté considérablement entre 1941 et 1971. En 1941, moins de 10 % de ces femmes vivaient jusqu'à cet âge. En 1971, au moins 20 % des femmes âgées de 80 ans et plus pouvaient espérer célébrer leur 92e anniversaire, et 12 % leur 94e. Toutefois, après 94 ans, le taux de survie chute rapidement.[44]

10.4 Espérance de vie et revenu

Lors d'un congrès international sur la promotion de l'hygiène et de la santé en novembre 1986, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social du Canada, l'honorable Jake Epp, a déclaré que les hommes et les femmes se situant dans le haut de l'échelle des revenus jouissaient d'une espérance de vie plus longue, respectivement de 6,2 et 6,9 années, que les hommes et femmes économiquement défavorisés. Il a ajouté que les hommes et les femmmes les plus riches peuvent espérer vivre respectivement quatre et huit années de plus que les personnes du même âge défavorisées économiquement, sans être atteints par une invalidité. Il a déclaré aux délégués que le Canada est confronté à des inéquités de ce type dans l'état de santé des personnes âgées et qu'il doit intensifier ses efforts afin de prévenir les maladies.[45]

10.5 Perception qu'ont les personnes âgées de leur état de santé

En mai 1985, le ministère de la Santé et des Services communautaires a effectué une évaluation du Programme de services communautaires aux personnes âgées (SCPA). On a procédé à un sondage en expédiant par courrier des questionnaires à un échantillon constitué de 899 personnes âgées ayant eu recours, à un moment ou à un autre, à des services communautaires. Soixante-dix-huit pour cent des personnes ayant reçu le questionnaire y ont répondu, soit 705 clients. La moyenne d'âge des clients âgés était de 78,5 ans, tandis que la moyenne d'âge de l'ensemble des personnes âgées du Nouveau-Brunswick est de 73,6 ans.[46]

Voici une liste des 18 indicateurs de santé qui ont été utilisés afin d'évaluer la perception que les personnes âgées ont de leur propre état de santé.

- Anémie
- Allergies de la peau
- Fièvre des foins ou autres allergies
- Cécité
- Arthrite ou rhumatisme
- Cancer
- Diabète
- Emphysème ou bronchite chronique
- Haute pression
- Maladies cardiovasculaires
- Maladies du rein
- Ulcères d'estomac
- Problèmes de maux de dos graves
- Surdité
- Amputation d'un ou plusieurs membres
- Paralysie
- Autre

Seulement 4,5 % des personnes âgées du Nouveau-Brunswick ayant recours au SCPA ont signalé n'avoir aucun problème de santé. Les problèmes les plus fréquemment mentionnés par les personnes âgées étaient l'arthrite et les rhumatismes (53 %), les problèmes de pression sanguine (42 %), les maladies cardiovasculaires (30 %) et la surdité (25 %).

En réponse à une question[47] sur l'utilisation des aides techniques, 80 % des personnes âgées ont signalé avoir un dentier, tandis que 75 % d'entre elles signalaient qu'elles portaient des verres correcteurs.

L'évaluation du Programme SCPA a indiqué que chez les personnes âgées ayant eu recours à un des services du programme, les problèmes médicaux ou de santé ont entraîné le besoin d'un service ou ont contribué de façon significative à l'apparition du besoin d'un service continu. Les exemples de services offerts dans le cadre du programme sont des services d'aide familiale, de livraison de repas à domicile, de l'hôpital extra-mural, des soins infirmiers en santé publique, etc.

L'étude sur le SCPA a démontré que, si l'on considère l'état de santé comme un indice de vulnérabilité, la vulnérabilité médicale résultant d'une santé déficiente ou d'une maladie aiguë est une caractéristique importante chez un nombre significatif de personnes âgées ayant recours aux services du programe. Les personnes âgées de plus de 75 ans, et tout particulièrement celles de plus de 85 ans, ont utilisé les services SCPA de façon plus intensive et en nombre plus grand que les personnes de moins de 75 ans. Bien que seulement 50 % de la population âgée aient 75 ans ou plus, 69 % des personnes ayant recours aux services du SCPA avaient 75 ans et plus.[48]

10.6 Causes principales d'hospitalisation chez les personnes âgées

En 1981, si l'on se fonde sur la durée moyenne des séjours à l'hôpital et le ratio de congés par tranche de population de 1 000 personnes, les causes principales d'hospitalisation chez les personnes âgées de 65 ans et plus au Nouveau-Brunswick étaient les problèmes de circulation sanguine, les tumeurs, les problèmes musculo-squelettiques, les blessures et les empoisonnements.

Au tableau XXXVI, dans la catégorie "toutes causes", on constate qu'il existe une différence de trois jours, soit de 15 %, entre la durée moyenne du séjour des hommes et celle du séjour des femmes appartenant au groupe des 75 ans et plus en 1981.

Au cours de la période de 1984-1985[49], les causes principales d'hospitalisation chez les personnes âgées au Nouveau-Brunswick dans les groupes d'âge des 65 à 74 ans et des 75 ans et plus, en se fondant sur le premier diagnostic et le nombre total de jours d'hospitalisation, étaient les suivantes.

Tableau XXXVII

Principales causes d'hospitalisation par groupe d'âge, en se fondant sur le premier diagnostic et le nombre total de jours passés à l'hôpital en 1984-1985.

Premier diagnostic	Nbre total de jours d'hospitalisation Groupes d'âge 65-74	75 et plus	Total
Problèmes de circulation sanguine	64 859	114 209	179 068
Tumeurs	31 409	30 824	62 233
Troubles mentaux	22 237	39 270	61 507
Troubles respiratoires	25 319	33 534	58 853
Troubles digestifs	22 886	26 343	49 229
Blessures et empoisonnements	11 613	29 684	41 297
Problèmes génito-urinaires	14 352	14 435	28 787
Problèmes musculo-squelettiques et dépérissement des tissus voisins	13 871	15 197	29 068

Les maladies qui ont entraîné les séjours à l'hôpital les plus longs chez les personnes âgées de 65 ans et plus figurent au tableau XXXVIII. Ce sont les troubles mentaux qui ont exigé les hospitalisations moyennes les plus longues, suivis par les maladies circulatoires, les tumeurs, les blessures et les empoisonnements, les problèmes respiratoires, les problèmes musculo-squelettiques et le dépérissement des tissus voisins, les problèmes digestifs et, finalement, les maladies génito-urinaires.

Tableau XXXVI

Durée moyenne des hospitalisations en jours et nombre de congés par tranches de 1 000 habitants pour les quatre principales causes d'hospitalisation en 1981.

	Groupes d'âge			
	65 à 74 ans		75 ans et plus	
	Homme	Femme	Homme	Femme
TOUTES CAUSES				
Durée de l'hospitalisation	15	15	23	20
Répartition par tranche de 1 000 habitants	369	288	578	453
PROBLÈMES CIRCULATOIRES				
Durée de l'hospitalisation	15,3	16,7	29,9	25,2
Répartition par tranche de 1 000 habitants	91	67	160	132
TUMEURS				
Durée de l'hospitalisation	18,7	19,1	24,9	21,7
Répartition par tranche de 1 000 habitants	48	28	69	34
BLESSURES ET EMPOISONNEMENTS				
Durée de l'hospitalisation	16,3	15,9	20,4	26,6
Répartition par tranche de 1 000 habitants	15	17	24	41
PROBLÈMES MUSCULO-SQUELETTIQUES	13,1	18,4	19,6	20,7
Durée de l'hospitalisation				
Répartition par tranche de 1 000 habitants	15	18	14	21

Problèmes circulatoires : maladie du système circulatoire.

Tumeurs : plus communément appelées "cancer".

Blessures et empoisonnements : accidents, blessures et empoisonnement.

Problèmes musculo-squelettiques : maladie du système musculo-squelettique et dépérissement des tissus voisins.

Source : Ministère de la Santé et des Services communautaires, Direction de la planification et de l'évaluation.

Tableau XXXVIII

Durée moyenne des hospitalisations des résidents du Nouveau-Brunswick en 1984-1985 en fonction du premier diagnostic, par âge et par sexe.

Premier diagnostic	Durée moyenne du séjour à l'hôpital (en jours) 65 à 74 ans		75 ans et plus	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Problèmes circulatoires	17,6	16,9	25,8	27,0
Tumeurs	16,4	19,1	21,4	23,1
Problèmes respiratoires	14,2	11,2	18,6	14,9
Troubles mentaux	56,2	24,7	66,6	74,2
Problèmes de l'appareil digestif	10,6	11,9	13,6	14,0
Blessures et empoisonnements	16,0	14,4	20,4	28,6
Problèmes musculo-squelettiques et dépérissement des tissus voisins	13,4	16,6	25,7	20,7

Source : Ministère de la Santé et des Services communautaires, Direction de la planification et de l'évaluation, octobre 1987.

10.7 Taux d'utilisation des hôpitaux généraux par les personnes âgées

Au Nouveau-Brunswick, les personnes âgées de 75 ans et plus sont celles qui ont utilisé les hôpitaux généraux le plus souvent en 1981.

Au tableau XXXIX, les taux d'utilisation sont donnés pour cinq groupes d'âge. On constate sans l'ombre d'un doute qu'il y a une augmentation marquée du taux d'utilisation des hôpitaux par les personnes âgées, à partir du moment où elles atteignent l'âge de 75 ans.

Tableau XXXIX

Taux d'utilisation des hôpitaux généraux.

Groupes d'âge	Moyenne de jours-patients par résident	
	1981	1984-1985
0-19	0.6	0,6
20-44	1,0	1,0
45-64	2,2	2,3
65-74	4,9	5,8
75 et plus	11,0	13,9

Source : Données du ministère de la Santé et des Services communautaires, Direction de la planification et de l'évaluation, octobre 1987.

10.8 Principales causes de décès des personnes âgées

Voici quelles étaient, en 1984, les huit principales causes de décès chez les hommes et les femmes âgés de 65 ans et plus, dans les sept régions sanitaires du Nouveau-Brunswick.

Cause de décès	Nbre de décès chez les 65 ans et plus
Maladies cardiovasculaires	1 565
Tumeurs malignes	822
Accidents cérébrovasculaires	373
Maladies respiratoires	342
Tous les accidents et leurs effets secondaires (accidents de circulation, suicides, homicides et autres accidents et effets secondaires)	91
Diabète	90
Artériosclérose	45
Maladies hépathiques chroniques	26
Total	3 354

Source : Ministère de la Santé et des Services communautaires.

11. PROGRAMMES DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES OFFERTS AUX PERSONNES ÂGÉES

Le ministère de la Santé et des Services communautaires offre les programmes suivants aux personnes âgées :

- Assurance-maladie;
- Programme d'allocations-santé aux personnes âgées;
- Plan de médicaments sur ordonnance;
- Programme de prêts d'équipement de réadaptation pour les personnes âgées;
- Services hospitaliers;
- Services d'ambulance;
- Soins prolongés en milieu hospitalier;
- hôpital extra-mural;
- Soins à domicile à long terme;
- Services des foyers de soins;
- Services des foyers de soins spéciaux;
- résidences communautaires;
- Santé publique, services de réadaptation et de placement, soins à domicile, soins de relève, évaluations pour des soins infirmiers à domicile, physiothérapie, surveillance de l'état de santé, dialyse rénale, counselling en hygiène alimentaire, services de prévention et de promotion, dépistage des troubles visuels dans les foyers de soins;
- Services communautaires aux personnes âgées (SCPA);
- Services de protection des adultes;
- Services d'hygiène mentale;
- maisons de transition et foyers d'accueil d'urgence.

11.1 Les personnes âgées et le Programme d'allocations-santé

En 1985-1986, 63 546 personnes âgées ont été reconnues admissibles à ce programme après avoir atteint l'âge de 65 ans. Cependant, seulement 13 065 de ces personnes se sont effectivement inscrites pour un taux d'utilisation de 20,5 %.

Il est intéressant de constater que, des 63 546 personnes admissibles, 50 559 étaient classifiées comme étant des personnes n'ayant pas payé de primes et 12 987 comme des personnes ayant payé leurs primes.

11.2 Les personnes âgées et le Plan de médicaments sur ordonnance

Au cours de la période de 1985-1986, 79 994 personnes âgées étaient considérées admissibles à ce programme après avoir atteints leur 65^{e} anniversaire de naissance. Au 1er décembre 1986, 65 654 de ces personnes s'étaient prévalues de leurs droits et étaient des participants actifs au Plan de médicaments sur ordonnance, soit un taux d'utilisation de 82 %.

11.3 Les personnes âgées et le Service des foyers de soins

En avril 1987, le Nouveau-Brunswick comptait 67 foyers de soins agréés pour un total de 4 413 places. Le nombre total de pensionnaires, hommes et femmes ayant plus de 65 ans était de 4 080 (2 957 femmes et 1 123 hommes), ce qui représente un taux d'utilisation de 92,5 %. Trois cent trente-trois pensionnaires de ces foyers avaient moins de 60 ans.

Les statistiques provinciales sur les foyers de soins figurant au tableau XXXX démontrent que la moyenne d'âge d'admission dans les foyers de soins est de 76 ans pour les hommes, et de 78,64 ans pour les femmes.

L'âge moyen des hommes au moment de la sortie est de 82,51 ans et de 85,31 ans pour les femmes. Les femmes demeurent plus longtemps dans les foyers de soins que les hommes. La durée moyenne du séjour est de 3,86 années pour les femmes et de 3,14 années pour les hommes.

Au tableau XXXXI, on retrouve les statistiques régionales. L'âge global d'admission des personnes âgées de la région V est de 79,97 ans tandis que dans la région I, cet âge se situe à 77,47 ans. Les écarts dans l'âge moyen au moment de la sortie sont négligeables.

À 2,68 années, la durée moyenne du séjour dans les foyers de soins de la région III est la plus courte. C'est dans la région IV que la durée moyenne est la plus longue à 4,61 années. La proportion de femmes admises dans les foyers de soins est pratiquement deux fois plus élevée que celle des hommes dans presque toutes les régions. Dans la région II, on compte même trois fois plus de femmes que d'hommes. (Tableau XL.)

Tableau XL

Statistiques provinciales sur les foyers de soins.

	Âge moyen d'admission	Âge moyen au moment de la sortie	Durée moyenne du séjour (années)	% de personnes admises
Hommes	76,00	82,51	3,14	29,9
Femmes	78,64	85,31	3,86	70,1
Global	77,85	84,33	3,61	100,0

Tableau XLI

Statistiques régionales sur les foyers de soins.

	Âge d'admission global, hommes et femmes	Âge moyen au moment de la sortie, hommes et femmes	Durée moyenne globale du séjour, hommes et femmes (années)	Proportion (%) d'hommes et de femmes
Région I	77,47	84,01	3,96	31,8 (H) 68,2 (F)
Région II	79,03	84,95	3,55	22,6 (H) 77,4 (F)
Région III	78,71	85,04	2,68	29,6 (H) 70,4 (F)
Région IV	75,96	84,47	4,61	32,0 (H) 68,0 (F)
Région V	79,97	85,38	3,59	31,7 (H) 68,3 (F)
Région VI	77,01	83,52	3,68	36,6 (H) 63,4 (F)
Région VII	74,69	81,51	3,84	34,5 (H) 65,5 (F)

11.4 Les personnes âgées pensionnaires de foyers de soins spéciaux

Les foyers de soins spéciaux, ou les installations résidentielles pour adultes, offrent des soins aux adultes non autonomes souffrant d'un handicap mental ou physique, tout en leur permettant de se livrer aux tâches et activités personnelles nécessaires à la vie quotidienne. Au 31 mars 1986, on comptait 431 foyers de soins spéciaux approuvés dans la province, pour un total de 2 593 places. Au 17 septembre 1987, on comptait 517 foyers de soins spéciaux approuvés pour 2 831 places accréditées.

En 1985, 1 048 personnes résidaient dans des installations résidentielles pour adultes. Il s'agissait d'une augmentation de 18 personnes par rapport à 1984, et d'une diminution de 261 personnes par rapport à 1983. Le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus admises dans des foyers de soins spéciaux en janvier, février et mars 1987 était respectivement de 332, 387 et 596.

11.5 Les personnes âgées et le Programme de services communautaires aux personnes âgées (SCPA)

Les services communautaires pour personnes âgées sont destinés aux personnes qui ont besoin de services sociaux de soutien à domicile afin de leur permettre de continuer à vivre chez elles, de conserver leur autonomie et de participer à la vie collective. Ce service vise à compléter l'aide que peuvent recevoir ces personnes par le biais de leur réseau de soutien naturel, et non à la remplacer.

En 1985-1986, on a surtout mis l'accent sur l'élaboration d'une plus vaste gamme de services dans les régions rurales, ainsi que dans les régions urbaines. Voici quelques-uns des services offerts :

- livraison de repas à domicile,
- services d'aide familiale,
- centre de jour pour adultes,
- gros travaux ménagers,
- services d'aide ménagère (vivant sur les lieux ou non),
- système de visites du copain,
- services de counselling,
- service téléphonique de réconfort,
- service de personnes à tout faire,
- services de transport, et
- service de soins de relève.

Tous les services sont conçus sur mesure afin de combler les besoins particuliers de la clientèle âgée. Le nombre de personnes âgées recevant des services en août 1986 se situait à 7 440. De ces personnes, 125 ont cessé de recevoir des services au cours de ce mois et 7 315 ont continué à en recevoir en septembre 1986. Au mois d'août, on a compté 154 ouvertures de dossiers et 64 réouvertures de dossiers.

Le nombre de personnes âgées recevant des services a augmenté de 5,9 %, passant de 6 910 en mars 1985 à 7 316 en mars 1986. Le nombre moyen de dossiers au cours de période comprise entre le mois de mars 1985 et le mois de mars 1986 a été de 7 379.

Les résultats d'une évaluation du Programme SCPA (mai 1985) ont confirmé que le programme connaît un succès certain et est apprécié de la clientèle, en plus d'être perçu comme une ressource communautaire nécessaire qui répond au besoin de la clientèle cible.

Tableau XLII

Nombre de personnes ayant reçu des services dans le cadre du Programme de services communautaires pour les personnes âgées en 1985-1986.

Type de services	Nombre de bénéficiaires	
	Avril 1985	Mars 1986
Services d'aide familiale	3 861	4 240
Livraison de repas à domicile	1 521	1 237
Centre de jour pour adultes	509	341
Counselling	268	845
Système de visites du copain	568	664
Gros travaux ménagers	290	277
Aide ménagère	227	327
Service téléphonique de réconfort	182	209
Services de transport	108	301
Soins de relève	30	47
Autres services bénévoles	165	153
Nombre total de bénéficiaires	7 729	8 641

Source : Ministère de la Santé et des Services communautaires, Division des services communautaires, mars 1987.

11.6 Les personnes âgées et le Programme d'hôpital extra-mural

Le Programme d'hôpital extra-mural a été élaboré afin d'offrir une solution de rechange à l'hospitalisation. Les personnes âgées sont celles qui utilisent le plus ce service, lequel est perçu par cette clientèle particulière comme très avantageux.

Ce programme a été créé afin :

- de favoriser un sortie plus rapide de l'hôpital;
- d'offrir une solution de rechange à l'hospitalisation, au placement en foyer de soins ou dans un autre établissement résidentiel, ou afin de retarder cette éventualité le plus possible;
- d'offrir des soins aux malades chroniques ou en phase terminale;
- d'offrir des services d'évaluation, de réadaptation et de soutien à certaines clientèles cibles, y compris les personnes âgées et invalides.

Les personnes âgées reçoivent toute une gamme de services dans le cadre de ce programme. En voici quelques-uns :

- services médicaux,
- soins infirmers,
- services pour diabétiques,
- services d'inhalothérapie,
- services d'ergothérapie,
- services de physiothérapie,
- services sociaux médicaux (par le biais du ministère de la Santé et des Services communautaires), et
- services de prêt d'équipement.

Le gouvernement s'est engagé à étendre le Programme d'hôpital extra-mural partout dans la province. En 1985-1986, de nouvelles unités ont été ouvertes à Fredericton ainsi qu'à trois autres endroits dans la Péninsule acadienne.

Les admissions à l'hôpital extra-mural en 1985-1986 ont connu une hausse substantielle, passant de 3 496 à 5 231. Les congés de cet hôpital ont également connu une hausse passant de 3 288 à 4 965 pour une augmentation totale des activités de 51 % au cours de l'année.

12. COÛTS DES SERVICES DE SANTÉ OFFERTS AUX PERSONNES ÂGÉES

Les dépenses réelles du ministère de la Santé et des Services communautaires (abstraction faite des services sociaux personnels et des services de placement communautaires) se sont chiffrées à 652,6 millions de dollars pour l'année financière 1985-1986. La plus grande partie de cette somme, soit 363,3 millions de dollars, a été allouée aux Services hospitaliers. Nous avons déjà mentionné plus avant dans le présent document que l'utilisation des Services hospitaliers est plus fréquente chez les personnes âgées.

Les autres dépenses sont énumérées au tableau XLIII. Sur ce tableau, la présence d'un astérisque (*) indique qu'il s'agit d'un service utilisé principalement par les personnes âgées. Le tableau XLIV indique quelles ont été les dépenses pour les services sociaux personnels, les services de placement communautaires, les services de sécurité du revenu et les services d'assistance médicale utilisés par les personnes âgées avant la réforme gouvernementale. Il est plutôt évident qu'une portion importante des budgets alloués aux services de santé va à des programmes destinés principalement aux personnes âgées.

Tableau XLIII

Dépenses au titre des programmes utilisés par les personnes âgées au cours de l'année financière 1985-1986.

Type de programme	Dépenses au titre des services de santé en 1985-1986
Services hospitaliers	363 300 000 $
Services médicaux	122 000 000 $
Services des foyers de soins*	68 200 000 $
Plan de médicaments sur ordonnance*	26 100 000 $
Programme d'allocations santé pour les personnes âgées*	2 000 000 $
SCPA	8 700 000 $ (Budgétées en 1986-1987)

*Clientèle composée presqu'à 100 % de personnes âgées.

Tableau XLIV

Dépenses engagées par l'ancien ministère des Services sociaux au titre des programmes destinés aux personnes âgées.

Type de programme	Dépenses au titre des services sociaux en 1985-1986
Services de placement communautaires	
Services résidentiels pour adultes	11 300 000 $ (pas toutes des personnes âgées)
Services de réadaptation	13 600 000 $ (pas toutes des personnes âgées)
Services communautaires* et Services de protection des adultes*	9 960 000 $
Services de santé	4 300 000 $ (pas toutes des personnes âgées)
Prestations pour personnes ayant des besoins spéciaux	13 600 000 $ (pas toutes des personnes âgées)
Assistance invalidité	4 800 000 $ (pas toutes des personnes âgées)

Source : Rapport annuel 1985-1986 du ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick, rapport annuel 1985-1986 du ministère des Services sociaux de la province du Nouveau-Brunswick.

13. PARTICIPATION DES PERSONNES ÂGÉES

Au Nouveau-Brunswick, les personnes âgées constituent, dans l'ensemble, un groupe très actif. L'organisation la plus importante et la plus influente de personnes âgées de la province est la Fédération des citoyens aînés du Nouveau-Brunswick Inc. Cette organisation compte environ 30 000 membres, soit à peu près le tiers des 80 000 personnes âgées de la province.

La Fédération des citoyens aînés du Nouveau-Brunswick (FCANB) a découpé le territoire en douze zones et compte 12 présidents régionaux et 265 présidents de club affiliés. Ces zones sont : le Nord-Ouest, la Péninsule, la Miramichi, Kent, le Sud-Est, la Feuille d'érable, la zone laitière, la Loyaliste, la Capitale de la baie de Fundy, le fleuve Saint-Jean, Chaleur et Nepisiguit.

Le rôle principal de la FCANB consiste à faire connaître aux gouvernements fédéral et provincial les problèmes de santé, les problèmes sociaux et les préoccupations politiques des personnes âgées. La Fédération s'intéresse tout particulièrement aux questions relatives aux services de santé et aux services communautaires qui ont des répercussions sur la vie des personnes âgées.

On compte également d'autres organisations auxquelles participent les personnes âgées. Il s'agit notamment de la New Brunswick Gerontology Association, de l'Université du troisième âge, du Third Age Fitness and Activities Project, et ainsi que de nombreux autres groupes religieux, comités et organisations. De nombreuses personnes âgées du Nouveau-Brunswick donnent de leur temps à des organismes bénévoles comme les cuisines communautaires, les maisons de transition et les foyers d'accueil d'urgence, les groupes religieux, la Croix-Rouge, le YWCA et d'autres groupes.

On compte notamment trois programmes, dont nous avons déjà traité, qui méritent une attention toute particulière. Il s'agit du Third Age Fitness and Activities Project, de l'Université du troisième âge et du projet "Une chance de plus en 1985 et 1986". Ces trois projets ont été lancés à l'intention des personnes âgées des régions du nord de la province. Les personnes âgées du Nouveau-Brunswick ont fait preuve d'un engagement certain dans le but d'améliorer leurs capacités physiques et récréatives, et afin d'améliorer la capacité fonctionnelle globale de l'ensemble des personnes âgées du Nouveau-Brunswick.

14. CONCLUSION

Le présent profil démographique contient des données d'un grand intérêt pour les personnes chargées d'élaborer les politiques sociales et publiques, ainsi que pour les personnes intéressées à la gérontologie. L'étude a permis de souligner un certain nombre de tendances qui auront des répercussions importantes sur les coûts des programmes sociaux et de santé; par exemple, l'augmentation de l'espérance de vie des personnes âgées et plus particulièrement celle des femmes, ainsi que l'augmentation constante du nombre de personnes âgées (en effet, la proportion de personnes âgées au sein de l'ensemble de la population est passée de 10,1 % en 1981 à 11,1 % en 1986). On prévoit que cette augmentation constante se maintiendra et que les personnes âgées constitueront 12,1 % de la population en 1991 et 13,6 % d'ici l'an 2000 (prévisions de l'Agence de la statistique du Nouveau-Brunswick, octobre 1987).

Les tendances au sein de la population du Nouveau-Brunswick indiquent aussi que les femmes âgées de 65 ans et plus continueront à constituer une proportion plus importante de la population que les hommes. Il s'agit, là encore, d'une caractéristique importante dont doivent tenir compte les personnes chargées d'élaborer les politiques sociales. Étant donné que le nombre de personnes âgées augmente rapidement, les problèmes de logement deviendront un élément important de la planification en matière de politique sociale. Le nombre de femmes âgées vivant seules augmente également et différents types de solutions en matière de logement devront être envisagées afin de tenir compte de ces tendances.

L'avenir économique des personnes âgées au Nouveau-Brunswick et dans la région de l'Atlantique semble plutôt sombre. En effet, en 1980, 52 % des personnes âgées du Nouveau-Brunswick disposaient d'un revenu annuel inférieur à 12 000 $. Les statistiques fiscales de 1984 indiquent que le revenu de nombreuses personnes âgées du Nouveau-Brunswick n'était même pas suffisant pour motiver une déclaration d'impôt. Les hommes âgés s'en tirent mieux que les femmes. Les hommes âgés de 65 à 69 ans ont déclaré un revenu moyen de 10 572 $ en 1984, tandis que les femmes du même âge ne déclaraient qu'un revenu moyen se situant à 6 011 $. Presque 50 % des personnes âgées (45,8 %) du Nouveau-Brunswick ont déclaré un revenu annuel se situant entre 4 000 et 5 999 $ en 1980, et pour 12,8 % d'entre elles, ce revenu se situait entre 3 000 et 3 999 $.

Dans l'ensemble, les personnes âgées ne jouissent pas d'une scolarité aussi importante que les personnes appartenant à des groupes d'âge plus jeunes. Toutefois, de nombreuses personnes âgées suivent actuellement des cours de formation supérieure ou professionnelle.

L'enquête nationale sur l'alimentation au Canada effectuée de 1970 à 1972 a indiqué que les personnes âgées du Nouveau-Brunswick avaient des habitudes alimentaires considérées comme déficientes en certains éléments nutritifs. Un certain nombre de projets ont été entrepris dans les différentes régions de la province afin d'améliorer les habitudes alimentaires des personnes âgées.

Le découpage de la population âgée en différents groupes d'âges afin d'étudier ses caractéristiques est également très important. En effet, on s'est penché attentivement sur le cas les personnes âgées de 65 ans parce qu'à cet âge précis, ces personnes deviennent admissibles à différents programmes sociaux et de services de santé, ainsi qu'aux programmes fédéraux de sécurité du revenu. Il est toutefois important de remarquer que les personnes âgées "vulnérables", ou celles qui ne sont pas si vulnérables mais qui sont tout de même âgées de 75 et plus exigent encore plus d'attention que les autres. En effet, la proportion de la population totale constituée par des personnes appartenant à ce groupe d'âge progresse encore plus rapidement que celle constituée de personnes âgées de 65 à 74 ans, et cette augmentation a des répercussions encore plus importantes sur le réseau de services de santé et de services communautaires.

Les politiques sociales destinées aux 75 ans et plus devront être orientées d'une manière différente que celles destinées aux personnes âgées entre 60 et 64 ans et celles âgées de 65 à 69 ans et de 70 à 74 ans. Les besoins des personnes d'un très grand âge, soit de 85 ans et plus, exigeront également des solutions différentes en matière de politiques sociales. L'étude des personnes âgées à différents stades du processus de vieillissement et au sein d'un groupe d'âge précis sera très avantageuse pour les personnes chargées d'élaborer les politiques sociales. Le but du présent profil démographique est de contribuer de façon utile à ce processus.

ANNEXE A

LISTE DES TABLEAUX DE STATISTIQUES

TABLEAU I (A)	Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus au Nouveau-Brunswick en comparaison avec les autres provinces et le Canada pris dans son ensemble en 1981 et 1986 (données du recensement de 1981 et de 1986).
TABLEAU I (B)	Population du Canada, des provinces et des territoires d'après les estimations et le décompte final des données issues du recensement de 1986.
TABLEAU II	Pourcentage de la population globale âgée de 65 ans et plus au Nouveau-Brunswick en comparaison avec les autres provinces et le Canada pris dans son ensemble en 1981 et 1986.
TABLEAU III (A)	Prévisions du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus au Nouveau-Brunswick de 1976 à 1991 effectuées par Statistique Canada.
TABLEAU III (B)	Prévisions du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus au Nouveau-Brunswick de 1986 à 2001 effectuées par l'Agence de la statistique du Nouveau-Brunswick.
TABLEAU III (C)	Évolution au cours d'un certain nombre d'années de la population totale représentée par certains groupes d'âge choisis au Nouveau-Brunswick.
TABLEAU IV	Importance de la population âgée de 65 ans et plus au Nouveau-Brunswick exprimée en pourcentage de la population totale (en milliers d'habitants).
TABLEAU V (A)	Nombre de personnes recensées par tranches de cinq années et par sexe au Nouveau-Brunswick en 1976 et en 1981.
TABLEAU V (B)	Nombre de personnes recensées par tranches de cinq années et par sexe au Nouveau-Brunswick en 1986[1].
TABLEAU V (C)	Nombre de personnes recensées par tranches de cinq années et par sexe au Canada en 1986[1] et proportion de femmes au sein de ces groupes d'âge.
TABLEAU V (D)	Proportion de femmes au sein des différents groupes d'âge de la population canadienne et néo-brunswickoise en 1981 et en 1986[1].
TABLEAU VI	Répartition de la population âgée entre les zones urbaines et rurales au Nouveau-Brunswick et au Canada en 1981.
TABLEAU VII (A)	Répartition de la population âgée par région de recensement au Nouveau-Brunswick en 1981.
TABLEAU VII (B)	Répartition de la population âgée par région de recensement au Nouveau-Brunswick en 1986.
TABLEAU VIII	Répartition de la population âgée par région de recensement et dans certaines municipalités choisies du Nouveau-Brunswick en 1981, et proportion de la population totale en 1986.

TABLEAU IX	Répartition de la population âgée par région de recensement et dans certaines municipalités choisies du Nouveau-Brunswick en 1981, et proportion de la population totale en 1986.
TABLEAU X	Répartition des personnes âgées de 65 ans et plus au Canada et au Nouveau-Brunswick en fonction de leur statut matrimonial en 1981.
TABLEAU XI (A)	Répartition de la population âgée du Nouveau-Brunswick par statut matrimonial et par groupes d'âge en 1981.
TABLEAU XI (B)	Nombre de personnes âgées pour chaque statut matrimonial au Canada et au Nouveau-Brunswick en 1986.
TABLEAU XII	Répartition des personnes âgées en veuvage par groupes d'âge et par sexe au Canada et au Nouveau-Brunswick en 1981.
TABLEAU XIII (A)	Répartition des personnes âgées en veuvage par groupes d'âge et par sexe au Nouveau-Brunswick en 1961, 1971 et 1981.
TABLEAU XIII (B)	Nombre de personnes âgées en veuvage par groupes d'âge et par sexe au Nouveau-Brunswick en 1986.
TABLEAU XIV	Répartition des personnes âgées du Canada et du Nouveau-Brunswick par groupes d'origine ethnique et par sexe en 1981.
TABLEAU XV	Répartition de la population âgée du Nouveau-Brunswick par groupes ethniques choisis en 1981.
TABLEAU XVI	Répartition par sexe des personnes âgées vivant seules au Canada et au Nouveau-Brunswick en 1981.
TABLEAU XVII	Mode de vie des personnes âgées en fonction de leur âge, au Canada, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick.
TABLEAU XVIII	Propriété des logements des personnes âgées au Canada et au Nouveau-Brunswick en 1981.
TABLEAU XIX	Propriété des logements des personnes âgées au Canada et au Nouveau-Brunswick en 1986.
TABLEAU XX	Comparaison entre le niveau de scolarité des personnes âgées de 65 ans et plus et celui des personnes du groupe des 35 à 44 ans, par sexe.
TABLEAU XXI	Taux global de participation à la main-d'oeuvre active chez les personnes âgées du Nouveau-Brunswick, par âge et par sexe (Source : Statistique Canada, CS920915, recensement de 1981).
TABLEAU XXII	Taux de participation à la main-d'oeuvre active de la population âgée du Nouveau-Brunswick par âge, sexe et statut matrimonial en 1981.
TABLEAU XXIII	Nombre de personnes âgées ayant un emploi et répartition de celles-ci, par sexe et par âge, exprimée en pourcentage, en 1981.

TABLEAU XXIV — Répartition, exprimée en pourcentage, des familles de recensement par groupes de revenu pour 1980 (comparaison entre le groupe des 55 à 64 ans et le groupe d'âge des 65 ans et plus au Nouveau-Brunswick en 1981).

TABLEAU XXV (A) — Répartition, en pourcentage et par tranches de revenu, des hommes et des femmes sans liens familiaux en 1980 (comparaison entre le groupe d'âge des 55 à 64 ans et celui des 65 ans et plus au Nouveau-Brunswick en 1981) (2 tableaux).

TABLEAU XXV (B) — Répartition, en pourcentage et par tranches de revenu, des hommes et des femmes sans liens familiaux en 1980 (comparaison entre le groupe d'âge des 65 ans et plus au Nouveau-Brunswick en 1981).

TABLEAU XXVI — Nombre total de personnes âgées recevant des prestations d'un des programmes fédéraux de sécurité du revenu entre janvier et décembre 1986 et proportion (en %) de personnes recevant de la SV et du SRG.

TABLEAU XXVII — Pensions accordées aux employés des Services publics au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1985.

TABLEAU XXVIII — Pensions moyennes accordées aux enseignants au cours de l'année financière 1984-1985.

TABLEAU XXIX — Déclarations d'impôt : toutes les déclarations des personnes de 65 ans et plus réparties par âge et par sexe (statistiques de Revenu Canada non publiées (1984)).

TABLEAU XXX — Statistiques fiscales 1984 : Déclarations d'impôt par âge, sexe et profession.

TABLEAU XXXI — Revenu moyen des personnes âgées par sexe et par groupes de revenu de 1980 au Canada et au Nouveau-Brunswick, 1981.

TABLEAU XXXII — Répartition de la population âgée en fonction du revenu et illustration des groupes de revenu de 1980 au Canada, au Nouveau-Brunswick et au Manitoba (1981).

TABLEAU XXXIII (A) — Proportion de personnes ayant déclaré avoir consommé moins de gras et d'aliments frits au cours de la dernière année, par sexe et par groupes d'âge (Enquête Condition Physique Canada de 1981).

TABLEAU XXXIII (B) — Pourcentage de personnes âgées de 65 ans et plus ayant déclaré avoir consommé moins de gras et d'aliments frits au cours de la dernière année, par sexe et par groupes socio-économiques (Enquête Condition Physique Canada de 1981).

TABLEAU XXXIV — Espérance de vie pour cinq groupes d'âge en fonction du sexe au Nouveau-Brunswick.

TABLEAU XXXV — Espérance de vie des personnes âgées de 65 ans, en fonction du sexe au Nouveau-Brunswick, comparativement aux autres provinces et à l'ensemble du Canada, 1980-1982.

TABLEAU XXXVI	**Durée moyenne des hospitalisations en jours et nombre de congés par tranches de 1 000 habitants pour les quatre principales causes d'hospitalisation en 1981.**
TABLEAU XXXVII	**Principales causes d'hospitalisation par groupe d'âge, en se fondant sur le premier diagnostic et le nombre total de jours passés à l'hôpital en 1984-1985.**
TABLEAU XXXVIII	**Durée moyenne des hospitalisations des résidents du Nouveau-Brunswick en 1984-1985 en fonction du premier diagnostic, par âge et par sexe.**
TABLEAU XXXIX	**Taux d'utilisation des hôpitaux généraux.**
TABLEAU XL	**Statistiques provinciales sur les foyers de soins.**
TABLEAU XLI	**Statistiques régionales sur les foyers de soins.**
TABLEAU XLII	**Nombre de personnes ayant reçu des services dans le cadre du Programme de services communautaires pour les personnes âgées en 1985-1986.**
TABLEAU XLIII	**Dépenses au titre des programmes utilisés par les personnes âgées au cours de l'année financière 1985-1986.**
TABLEAU XLIV	**Dépenses engagées par l'ancien ministère des Services sociaux au titre des programmes destinés aux personnes âgées.**

ANNEXE B

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Conseil consultatif national sur le troisième âge, "Aging to be a crisis only if we let it be", Bulletin des communiqués de presse, réf. 1987-01E, p. 30, Ottawa, gouvernement du Canada, 1987.

2. Santé et Bien-être social Canada, "Les Canadiens en 2025", Bulletin de Santé et Bien-être social Canada pour l'étude de la démographie et de ses répercussions sur la politique économique et sociale, Ottawa, 1986.

3. Ibid.

4. Ibid.

5. Ministère de la Santé et des Services communautaires, "Aperçu des services offerts aux personnes âgées" (document rédigé à l'intention de Soeur Anne Robichaud, août 1982, p. 1).

6. Shulman, Norman, "The aging of urban Canada", extrait de Aging of Canada : Social Perspectives (p. 27), Victor W. Marshall éditeur, Canada, Fitzhenry and Whiteside, 1980.

7. Steinberg, Susan K., "The Canadian elderly : demographic data, health care and drug use", extrait de Pharmacy practice for the genatric patient, American Association of Colleges of Pharmacy and Eli Lilly Canada Inc. éditeurs, 1986 (Projet conjoint de programmes scolaires). Délibérations du congrès annuel de l'Association des facultés de pharmacie du Canada (p. 1) à Québec (Québec), Canada, Eli Lilly Canada Inc.

8. Steinberg, le 25 mai 1986, p. 1.

9. Kernaghan, K. et Kerper, O. éditeurs, Coordination in Canadian Governments: A Case Study of aging policy, p. 2, Toronto, L'Institut d'administration publique du Canada, 1983.

10. Statistique Canada, Sécurité sociale, Cat. 86-201, pp. 5 à 8, Ottawa, Approvisionnements et Services, 1978.

11. Conseil économique du Canada, Perspectives 2030 : l'avenir des régimes de retraite, p. 23, Ottawa, Approvisionnements et Services, 1979.

12. Statistique Canada, Projections de la population pour le Canada et les provinces, 1976 à 2001, p. 7, Ottawa, Approvisionnements et Services, 1979.

13. Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, L'âge de la retraite, document de base du mémoire présenté au Comité spécial du Sénat sur l'âge de la retraite, pp. 9 et 10, Ottawa, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, 1979.

14. Conseil économique du Canada, Perspectives 2030 : l'avenir des régimes de retraite, p. 25, 1979.

15. Statistique Canada, Sécurité sociale, p. 8, 1978.

16. Ridler, G., Some economic implications of the projected age structure in Canada, Canadian Public Policy, automne 1979, pp. 533 à 541, 1979.

17. Ministère de la Santé, Profil des personnes âgées de 65 ans et plus au Nouveau-Brunswick, (rédigé par la Direction de la planification et de l'évaluation en mars 1984, p. 1), 1984.

18. Ibid., p. 13.

19. Agence de la statistique du Nouveau-Brunswick, Aspects démographiques du vieillissement au Nouveau-Brunswick, (Tableaux statistiques préparés à l'intention du ministère de la Santé et des Services communautaires en mars 1987, p. 9), 1987.

20. Ibid., p. 13.

21. Ibid., p. 21.

22. Ibid.

23. Statistique Canada, Recensement des familles vivant dans des demeures privées (CS92-936, Tableau 5A), Ottawa, ministère de l'Approvisionnement et des Services, 1984.

24. "Par personne sans liens familiaux, on désigne le membre d'une maisonnée qui n'est pas membre de la famille économique. Une personne vivant seule est toujours une personne sans liens familiaux."

25. Dulude, L., Women and Aging : A report on the rest of our lives, Conseil consultatif canadien sur le statut de la femme, Ottawa, Canada, 1978.

26. Tableau XXXII.

27. Enquête nationale sur l'alimentation au Canada : Un rapport de Nutrition Canada à l'intention du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, Cat. H58-30, Ottawa, Information Canada, 1973.

    Nutrition Canada, Nouveau-Brunswick : Nutrition Canada, le rapport sur l'enquête au Nouveau-Brunswick, rédigé par le Bureau des sciences de la nutrition, 1975.

28. Enquête nationale sur l'alimentation au Canada, 1973.

29. Nutrition Canada, Nouveau-Brunswick, p. 147, 1975.

30. Ibid., p. 147.

31. Ibid., p. 147.

32. Enquête Condition Physique Canada, Condition physique Canada, Condition physique des Canadiens, résultats préliminaires de l'enquête de 1981, Ottawa, ministère de la Condition physique et du Sport amateur, 1982.

33. Ibid.

34. Ibid.

35. Poitras, J.G., Attitudes des personnes âgées à l'endroit de l'activité physique dans la région du nord-ouest du Nouveau-Brunswick, novembre 1986. Projet de recherches présenté lors du 15e congrès scientifique éducatif annuel de l'Association canadienne de gérontologie. Le Dr Jean-Guy Poitras est professeur à temps plein au campus Saint-Louis Maillet de l'Université de Moncton. À l'heure actuelle, ses recherches portent sur l'histoire de l'éducation physique et des sports, et sur l'attitude des gens à l'endroit de l'éducation physique et de l'activité physique.

36. Kenyon, G.S., Values held for physical activity by selected urban school students in Canada, Australia, England and the United States, Washington D.C., United States Office of Education, 1968.

Kenyon, G.S., A conceptual model for characterizing physical activity, Research Quarterly, 39 96-105, 1968.

37. Ibid.

38. Ibid.

39. Ibid.

40. Ibid.

41. Projet coordonné par le bureau de Shippagan du ministère de la Santé et des Services communautaires et le coordonnateur du programme de centre de jour pour adultes de Shippagan-Les-Îles. Actuellement, le projet a été interrompu jusqu'à ce que le gouvernement fédéral dégage des fonds à cette intention.

42. Statistique Canada, Tableaux d'espérance de vie au Canada et dans les provinces, 1980-1982, CS84-532, Ottawa, ministre des Approvisionnements et des Services, 1984.

43. Davis, R.H., Aging : prospects and issues, Richard H. Davis, édition révisée, pp. 41 à 55, The Ethel Percy Andrus Gerontology Center, University of Southern California Press 1976.

44. Ibid.

45. Statistique Canada, Tableaux d'espérance de vie au Canada.

46. Ministère des Services sociaux, Évaluation du Programme SCPA : modules 1, 2 et 3, Division de la planification stratégique, mai 1985.

47. Ibid, module 2, p. 8.

48. Module 2, p. 29.

49. Ministère de la Santé et des Services communautaires, Congés, nombre total de jours d'hospitalisation et durée moyenne des séjours en fonction du premier diagnostic par région, par groupe d'âge en 1984-1985. (Préparé par la Division de la planification et de l'évaluation d'après des données fournies par les Systèmes d'information, 1987).

ANNEXE C

BIBLIOGRAPHIE

A. DOCUMENTS ÉMANANT DE MINISTÈRES DE LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Ministère de la Santé et des Services communautaires, Plan d'action - Évaluation du Programme SCPA, janvier 1986.

Ministère de la Santé, Revue du Programme d'allocations-santé et d'équipements de réadaptation pour personnes âgées par le Conseil consultatif sur les services de santé, janvier 1984, mars 1985, juillet 1985.

Ministère de la Santé et des Services communautaires, Proposition de plan directeur pour les soins à long terme, décembre 1986.

Davidson, W., Health care and promotion for the elderly - staying out of nursing homes, allocution prononcée au Moncton Hospital par un gériatre-conseil, Moncton, Nouveau-Brunswick, octobre 1985.

Ministère de la Santé, Règles, programmes, et services communautaires pour les personne âgées, mai 1984.

Ministère de la Santé, Proposition relative aux activités actuelles et futures dans le domaine des services de santé communautaires, avril 1981.

Ministère de la Santé, Profil des personnes âgées de 65 ans et plus au Nouveau-Brunswick, Division de la planification et de l'évaluation, mars 1984.

Ministère de la Santé et des Services communautaires, Rapport du comité sur l'utilisation des médicaments par les personnes âgées, juin 1986.

Ministère des Services sociaux, Évaluation des SCPA - modules 1, 2 et 3, Division de l'évaluation et de la planification stratégique, mai 1985.

Ministère de la Santé, Document de travail sur les services de santé destinés aux personnes âgées, document présenté lors de la réunion de planification des services de santé du Nouveau-Brunswick, février 1980.

Ministère de la Santé, Sommaire des recommandations sur les soins infirmiers de la Partie I des Services publics et dans les foyers de soins spéciaux, et de la Partie II du rapport sur les solutions de rechange aux soins en établissement, Comité sur les soins prolongés, septembre 1977.

Ministère de la Santé, Services de santé destinés aux personnes âgées - version n° 5, février 1984.

Ministère de la Santé, Rapport du comité consultatif de développement de programmes et de services pour les personnes âgées au Nouveau-Brunswick, à l'intention de Sr A. Robichaud, août 1982.

Ministère de la Santé et des Services communautaires, Proposition de plan directeur pour les soins à long terme; document de travail n° 1, résultat des activités du comité, décembre 1986.

Agence de la statistique du Nouveau-Brunswick, Profil des personnes âgées, gouvernement du Nouveau-Brunswick, mars 1987.

Cabinet de la réforme gouvernementale, Réforme des programmes sociaux - propositions de travail relatives aux services en établissement et aux services résidentiels, province du Nouveau-Brunswick, septembre 1983.

Cabinet de la réforme gouvernementale, Réforme des programmes sociaux - facteurs à prendre en considération dans le domaine de la santé, des services sociaux et de la justice, Notes de travail pour la réunion du Premier ministre et du Cabinet, mai 1983.

Cabinet de la réforme gouvernementale, Réforme des programmes sociaux - document de travail sur les services hospitaliers, les services de foyers de soins, les services médicaux et les services connexes, 1984.

Conseil consultatif sur les services de santé, Plan de médicaments sur ordonnance - Étude du Conseil consultatif sur les services de santé du Nouveau-Brunswick, mai 1981 à septembre 1983.

Minstère de la Santé et des Services communautaires, Rapport du Comité sur les soins prolongés et sur les foyers de soins destinés au comité de la stratégie à long terme en matière de soins, juin 1986.

B. DOCUMENTS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Conseil consultatif national sur le troisième âge, "Aging to be a crisis only if we let it be", Président du CCNTA, n° de réf. 1987 - 01A, Ottawa, gouvernement du Canada, février 1987.

Conseil consultatif national sur le troisième âge, Expression, Bulletin, hiver 4(1), Ottawa, gouvernement du Canada, 1987.

Conseil consultatif national sur le troisième âge, "Toward a community support policy for Canadians", document de travail, Ottawa, gouvernement du Canada, janvier 1986.

Conseil consultatif national sur le troisième âge, Conseil consultatif national sur le troisième âge 1980-1985, n° de référence CS H71-3/5-1986, Ottawa, gouvernement du Canada, avril 1986.

Santé et Bien-être social Canada, Régime de pension du Canada, Allocations familiales, Sécurité de la vieillesse, Statistiques mensuelles, programmes de la sécurité du revenu, Ottawa, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, novembre 1986.

Lapiene, L., Portrait de santé des Canadiennes, n° de référence CS82-542E, Ottawa, Statistique Canada, ministère des Approvisionnements et des Services, Canada, avril 1984.

Statistique Canada, L'enquête sur la santé et l'incapacité au Canada 1983-1984, n° de référence CS82-555E, Ottawa, ministère des Approvisionnements et des Services, Canada, juillet 1986.

C. DOCUMENTS ÉMANANT D'AUTRES PROVINCES

Gouvernement du Québec, Un nouvel âge à partager, Politique du ministère des Affaires sociales à l'égard des personnes âgées, Québec, ministère des Affaires sociales, 1985.

Gouvernement du Québec, Guide des personnes âgées, édition révisée, Québec, Direction générale des publications gouvernementales, ministère des Communications, 1986.

Gouvernement du Québec, Le réseau de services sociaux et de santé du Québec, Québec, ministère des Affaires sociales, Direction des communications, 1985.

Ministère des Services sociaux et communautaires, Design of social policy and services ... the '80's and beyond, Allocution prononcée par l'honorable Frank Drea, alors ministre des Services sociaux et communautaires de l'Ontario, devant le comité permanent de l'Assemblée législative ontarienne sur le développement social, mai 1983.

Ministère de la Santé et des Services sociaux, en collaboration avec le Service du développement des systèmes de la RAMQ, Régie de l'Assurance-maladie - Statistiques annuelles 1985, Québec, publié par le Service des communications de la RAMQ, 1986.

Alberta Social Services and Community Health, Program for seniors, Alberta, Senior Citizens Bureau, 1985-1986.

D. OUVRAGES

Dans, R.H. et Smith W.K., Drugs and the Elderly, Los Angeles, University of Southern California, Ethel Percy Andrus Gerontology Center, 1975.

Davis, R.H., Aging : prospects and issues, Richard H. Davis, édition révisée, Los Angeles, University of Southern California, Ethel Percy Andrus Gerontology Center, 1976.

Hall, Gertrude H. et G. Mathiasen et Hugh A. Ross, Guide to Development of Protective Services for Older People, The National Council on Aging: Charles C. Thomas, Springfield, Illinois, U.S.A., 1973.

Heintz, K. McMillan, Retirement communities for adults only, New Jersey, Rutgers, the State University of New Jersey, Center for Urban Policy Research, 1976.

Henig, R.M., The myth of senility : Misconceptions about the brain and aging, première édition, Anchor Press, New York, Doubleday, 1981.

Kernaghan, K. et Kerper O., Coordination in Canadian Governments : A case study of aging policy, série 8 HQ 1064-C3K47, Toronto, Institut d'administration publique du Canada, 1983.

Marshall, V.W., Aging in Canada: Social perspectives, Toronto, Fitzhenry & Whiteside, 1980.

New York State Office for the Aging, Family caregiving and the elderly: Policy recommandations and research findings, Albany, New York, National Technical Information Service, 1982.

Conseil canadien de développement social, Conférence canadienne sur le vieillissement, Toronto, Canada, 1966. Délibérations de la première conférence canadienne sur le vieillissement parrainée par le Conseil canadien de développement social et ayant eu lieu au Royal York Hotel, Toronto du 24 au 28 janvier 1966.

E. PÉRIODIQUES

Abrams, P., Policies to promote informal social care: Some reflections on voluntary action, neighbourhood involvement and neighbourhood care, Aging and Society, 5(1), pp. 1 à 18, mars 1985.

Branch, L.A., Continuing care retirement communities : Self-insuring for long term care, The Gerontologist, 27(1), pp. 4 à 8, février 1987.

Hampson, J., Elderly people and social welfare in Zimbabwe, Aging and Society, 5(1), pp. 39 à 67, mars 1985.

Harrison, J., Women and Aging : Experience and implications, Aging and Society, 3(2), pp. 209 à 235, juillet 1983.

Kront, J.A., Rural-urban differences in senior center activities and services, The Gerontologist, 27(1), pp. 92 à 97, février 1987.

Lee, G.R., Kinship and social support of the elderly : The case of the United States, Aging and Society, 5(1), pp. 19 à 38, mars 1985.

Matthews, S.H., Definitions of friendship and their consequences in old age, Aging and Society, 3(2), pp. 141 à 155, juillet 1983.

Means, R. et Smith, R., From public assistance institutions to "sunshine hotels" : Changing state perceptions about residential care for elderly people, 1939 à 1948, Aging and Society, 3(2), pp. 157 à 181, juillet 1983.

Morrow-Howell, N. et Ozawa M.N., Helping network : Seniors to seniors, The Gerontologist, 27(1), pp. 17 à 20, février 1987.

Pratt, J.D. et Wood, L.E., Cognition and elderly people, Aging and Society, 4(3), pp. 273 à 304, septembre 1984.

Thompson, C. et West, P., The public appeal of sheltered housing, Aging and Society, 4(3), pp. 305 à 326, septembre 1984.

Wachtel, T.J., Fulton, J.P. et Goldfarb, J., Early prediction of discharge disposition after hospitalization, The Gerontologist, 27(1), pp. 98 à 103, février 1987.